

VILLE DE   
**TOURS**

## PROJET PÉDAGOGIQUE

---

ACCUEIL DE LOISIRS SAINT-EXUPÉRY  
2025-2026

<i>PRÉAMBULE : Règlementation, l'association Charlotte Loisirs, Les orientations éducatives de la ville de TOURS</i>	2
<b>A. NOTRE PROJET</b>	
<b>I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE</b>	9
<b>II. LES PUBLICS</b>	9
<b>III. NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</b>	11
a) Ambition 1 : Impliquer les enfants dans la vie de la ville et leur donner le pouvoir d'agir	
b) Ambition 2 : Consolider les parcours éducatifs pour les enfants	
c) Ambition 3 : Intégrer les enfants dans l'espace public qu'il soit naturel ou urbain	
<b>IV. MÉTHODES D'ÉVALUATION</b>	14
a) Évaluation du projet	
b) Satisfaction des enfants	
c) Satisfaction des familles	
<b>B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT</b>	
<b>I. PLACE DE L'ENFANT AU SEIN DE NOTRE STRUCTURE</b>	16
a) Prise en compte des besoins et capacités de l'enfant	
b) Constitution des groupes	
c) Prise en compte du choix de l'enfant	
d) Participation de l'enfant dans la vie quotidienne	
e) Intégration de l'enfant au groupe et à la structure	
f) Règles de vie	
g) Gestion de conflits et sanctions	
h) Prévention de la maltraitance	
<b>II. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE</b>	21
a) Constitution de l'équipe pédagogique	
b) Suivi et évaluation des salariés et des stagiaires	
c) Intégration d'un nouveau salarié	
d) Suivi et évaluation des animateurs et des stagiaires	
e) Obligations et Règles de vie de l'équipe d'animation et agents de service	
f) Être professionnel	
<b>III. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE</b>	27
a) Les locaux	
b) Équipements culturels, sociaux et sportifs de proximité ou en Centre-ville	
<b>IV. ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL</b>	28
a) Périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs	
b) Journée type Mercredi	
c) Journée type Vacances	
d) Temps d'accueil du public	
e) Communication Familles	
f) Temps d'animation	
g) Temps calmes	
h) L'organisation de la sieste	
i) Temps des repas et des goûters	
<b>V. ORGANISATION DES ACTIVITÉS</b>	36
a) Aménagement de l'espace - rangement	
b) Diversités des activités proposées	
c) Gestion des sorties et des déplacements	
d) Temps forts, partenariat ou projets spécifiques	
<b>VI. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ</b>	40
a) Règles de sécurité	
b) Prévention et procédures contre les incendies	
c) Suivi sanitaire	
d) Hygiène alimentaire	
e) Hygiène de l'enfant	
f) Propreté des espaces et du matériel	
<b>VII. ANNEXES</b>	40
1) ANNEXE 1 - LES BESOINS DE L'ENFANT SELON L'ÂGE	
2) ANNEXE 2 - LE PRINCIPE DU P.A.I	
3) ANNEXE 3 - PROJET D'ANIMATION, MODE D'EMPLOI	
4) ANNEXE 4 - TYPOLOGIE D'ACTIVITÉS	

## Règlementation

---

Nous sommes soumis à la législation et à la réglementation du code du travail et à celles du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

\* Pour toute question concernant la réglementation, la revue de la JPA Spécial Directeur – Hors-série « La réglementation expliquée », actualisée chaque année, est mise à disposition. En cas de doute, ne pas hésiter à consulter l'équipe de coordination ou le responsable hiérarchique direct.

\* Pour toutes fonctions exercées nécessitant une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture est intégralement prise en charge par Charlotte Loisirs et n'est pas considérée comme avantage en nature au sens de la réglementation en vigueur.

Déclaré auprès de la SDJES, conformément au code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs doit respecter les normes définies pour les ACM :

### Encadrement Mercredi-Vacances

- Taux d'encadrement :
  - 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans
  - 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- Composition de l'équipe :
  - 1 directeur titulaire du BAFD (ou équivalent)
  - 50% minimum d'animateurs diplômés BAFA (ou équivalent)
  - 30% maximum d'animateurs stagiaires BAFA (ou équivalent)
  - 20% maximum d'animateurs non diplômés

### Santé et sécurité

- Mettre en place un protocole sanitaire pour prévenir des risques
- Mettre en place une bonne gestion des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants ayant le besoin.
- Les locaux et les équipements sont conformes aux normes de sécurité en vigueur (Ville de Tours)

### Respect des droits des enfants et des familles

- Les familles sont informées des règles de fonctionnement, du projet pédagogique, et des activités proposées.
- Les autorisations parentales nécessaires sont demandées pour certaines activités spécifiques (sorties, photos, soins particuliers)

### Accessibilité et inclusion

- L'accueil est ouvert à tous les enfants, dans le respect des principes de non-discrimination.
- Des aménagements spécifiques sont prévus pour garantir l'accessibilité des enfants en situation de handicap (Ville de Tours)

#### Protection de l'enfance

- Toute situation préoccupante est signalée à l'autorité compétente, conformément à l'obligation de vigilance et de protection de l'enfance.

#### Respect des rythmes de l'enfant

- Les activités sont adaptées aux besoins physiologiques et aux rythmes des enfants (temps de repos, repas, et de loisirs équilibrés)

#### Responsabilité civile et assurance

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des enfants, des équipes et des locaux.

Ce cadre réglementaire garantit un accueil de qualité, respectueux des normes légales et des besoins des enfants, en cohérence avec les objectifs éducatifs et pédagogiques de notre structure.

En cas de doute, ne pas hésiter à consulter l'équipe de coordination ou le responsable hiérarchique direct.

## Le projet pédagogique

L'organisateur met en œuvre le projet éducatif qui établit les grandes orientations éducatives, la direction de l'accueil établit avec son équipe d'animation le projet pédagogique . Il prend en compte :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil et les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- Les modalités de participation des mineurs ;
- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés ;
- Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de santé ou en situation de handicap ;
- Les modalités de fonctionnement de l'ensemble de l'équipe pédagogique
- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- La communication avec l'environnement (familles, organisateurs, partenaires).

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de la structure d'accueil d'enfants mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est obligatoire et spécifique aux caractéristiques de chaque accueil. Il résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Une nécessaire cohérence existe entre projet éducatif territorial (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

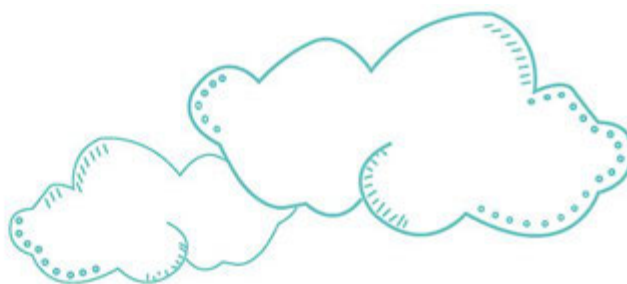
## CHARLOTTE LOISIRS

La ville de Tours a confié à Charlotte Loisirs, par délégation de service public, la gestion de ses accueils éducatifs matin-soir (AEMS), de la pause méridienne et des accueils de loisirs mercredis-vacances scolaires (ALSH) de Tours Milletière-Europe, Monconseil -Paul Bert et Mirabeau-Velpeau.

Dans ce cadre, Charlotte Loisirs s'engage à répondre au cahier des charges fixées par la collectivité et à offrir un service de qualité en lien avec son projet éducatif et les ambitions éducatives du PEDT de la ville de Tours 2024-2027.

Charlotte Loisirs est une association à but non lucratif qui développe des loisirs éducatifs au profit de tous les enfants avec l'intention :

- d'éveiller l'intelligence individuelle et collective, de développer sa curiosité pour apprendre à grandir ; de développer sa personnalité et sa créativité
- de créer un environnement bienveillant et rassurant, stimulant et valorisant pour que l'enfant puisse développer son estime de soi, sa sécurité intérieure, expérimenter, explorer et découvrir par lui-même, en respectant les normes d'hygiène, de sécurité et d'encadrement
- de respecter les besoins et rythmes de chacun, de favoriser l'autonomie, l'implication, la participation et la confiance en soi
- d'apprendre à bien vivre ensemble, de promouvoir la diversité, l'égalité des genres, l'inclusion
- de s'émanciper par la culture et le sport
- de poursuivre une relation de confiance et d'attention avec les parents, les collectivités, les acteurs éducatifs, les partenaires ...
- de participer à la vie locale et à son développement,
- de faire évoluer ses pratiques en intégrant les questions sociétales et environnementales au plan structurel (tendre vers un fonctionnement écoresponsable) et pédagogique (En termes de sensibilisation et prise de conscience des citoyens d'aujourd'hui et de demain).



# Notre Projet éducatif

## Notre projet s'appuie sur 4 Valeurs

- L'humanisme
- La liberté
- La solidarité
- l'égalité

### L'humanisme

Charlotte Loisirs est attachée à favoriser, dès l'enfance, le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Respecter l'homme, c'est reconnaître la personne, y compris l'enfant et l'adolescent, en tant qu'individu singulier mais aussi en tant qu'être social. C'est donc respecter sa dignité. Cela vaut pour toute personne sans distinction aucune d'âge, de genre, d'origine, de situation sociale ou de religion.

### La liberté

Dans l'idéal, c'est la possibilité pour l'individu d'agir sans contrainte. En réalité, la liberté est toujours relative : le principe de liberté est contraint par celui d'égalité qui suppose que chacun respecte la liberté des autres.

L'autonomie, la capacité d'un individu à se déterminer lui-même, est, à ce titre, une condition nécessaire à l'exercice de sa liberté.

La liberté individuelle s'exerce dans le respect de celle des autres.

### L'égalité

Dans l'idéal républicain, tous les individus ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Tous n'ont cependant pas les mêmes possibilités d'exercer les droits qui leur sont théoriquement reconnus par la déclaration des Droits de l'Homme, ni même d'assurer leurs obligations.

La prise en compte de la diversité des goûts, des intérêts, des capacités et des compétences est une volonté, un enjeu, une chance, pour mettre en œuvre l'égalité.

### La solidarité

La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances et des richesses. Elle invite à la réciprocité à condition de s'inscrire dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle des droits.





## Nos visées éducatives

### Émanciper

- Donner les outils nécessaires pour rendre les personnes libres et autonomes pour qu'elles s'intègrent dans la société que l'on souhaite faire évoluer vers plus de justice et de solidarité
- Éveiller l'intelligence individuelle et collective pour promouvoir la vie en groupe
- Rendre l'individu capable de s'affranchir de toute forme de tutelle pour s'associer librement avec d'autres au sein de la société
- Éveiller l'intelligence créative, privilégier la démarche au résultat, le questionnement à la solution
- Accompagner l'enfant dans son développement, stimuler sa curiosité et son imaginaire, lui permettre de construire lui-même ses connaissances plutôt que de les recevoir passivement.

### Éduquer à la citoyenneté

- Encourager l'implication quotidienne des personnes, confronter les points de vue, respecter les divergences et reconnaître la liberté de penser autrement
- Construire une société qui intègre l'ensemble des personnes sans distinction de condition ou d'origine
- Développer des activités de libre expression, favoriser l'échange et l'écoute.

### Développer des loisirs responsables

- C'est agir en référence à la convention internationale des droits de l'enfant qui reconnaît le droit aux loisirs et aux activités récréatives culturelles et artistiques
- C'est privilégier l'enrichissement culturel, les loisirs éducatifs et l'éducation à l'environnement
- C'est privilégier l'inventivité pédagogique, l'initiative des jeunes et des enfants dans le respect de nos valeurs
- Créer un lieu de loisirs convivial et sécurisé adapté aux besoins et à l'âge des publics
- Recruter des personnels responsables, animés de nos valeurs éducatives en accord avec notre charte d'engagement
- Permettre à l'enfant de vivre en toute confiance au sein de l'accueil sans pression éducative ni jugement.

### Vivre ensemble

- Privilégier la coopération plutôt que la compétition. Faire de la rencontre de l'autre le ferment de la transformation. Valoriser fortement ce qui permet de progresser en faisant progresser l'autre
- Respecter les croyances et les opinions mais en aucun cas, sans souscrire à une quelconque idéologie acceptant le prosélytisme ou le fatalisme
- Proscrire l'exploitation et l'exclusion sociale
- Faire du développement durable une préoccupation incontournable, et prendre conscience que nous sommes responsables des conséquences de nos choix et de nos actes vis à vis des citoyens et des générations futures.

Charte Loisirs - 15 avenue Guiso - 92 340 BOULIG LA REINE - accueil@charte3c.fr - Association loi 1901 à but non lucratif  
www.charte3c-loisirs.fr



## LES ORIENTATIONS ÉDUCATIVES DE LA VILLE DE TOURS

La ville de Tours a souhaité rebâtir un projet éducatif global pour les enfants et les jeunes de 0 à 15 ans. Ce nouveau Projet éducatif territorial (P.E.D.T) vise à structurer une feuille de route commune à l'ensemble des acteurs de l'éducation sur le territoire de la ville de Tours, de manière à assurer une cohérence et une continuité éducative au service de l'émancipation de toutes et de tous.

Ce projet, loin d'être un simple cadre administratif, traduit une véritable vision globale de l'éducation, où chaque enfant doit pouvoir grandir, s'épanouir, indépendamment de son origine sociale ou géographique. Tours se positionne ainsi comme une ville « à hauteur d'enfants » où les politiques éducatives sont au cœur des enjeux de justice sociale, de citoyenneté et de transition écologique.

Lutter contre les inégalités, est l'un des objectifs centraux du PEDT. Par l'intermédiaire d'actions concrètes comme l'égalité filles garçons, dès la petite enfance, le soutien aux enfants en situation de handicap ou la promotion de l'accès à une alimentation saine et équilibrée, ce projet vise à créer un cadre éducatif inclusif et bienveillant pour toutes et tous.

Mais au-delà de l'inclusion, c'est bien l'émancipation qui est au cœur de cette politique : permettre à chaque enfant de développer son potentiel, de découvrir de nouveaux horizons culturels, scientifiques et citoyens et de participer activement à la construction de sa ville.

Le P.E.D.T permet à la ville de réaffirmer ses quatre valeurs : l'émancipation, la solidarité, la démocratie et l'écologie.

### Trois ambitions pour 2024-2027 :

1. Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de la ville et leur donner le pouvoir d'agir : favoriser la participation citoyenne, garantir l'accessibilité et l'inclusion, agir pour l'égalité et la réussite
2. Consolider les parcours éducatifs pour les enfants et les jeunes : parcours d'éducation artistique et culturelle, développement durable (sciences et environnement), éducation à l'alimentation saine et raisonnée, pratique du sport en luttant contre les stéréotypes, mettre en place.
3. Intégrer les enfants et les jeunes dans l'espace public qu'il soit naturel ou urbain : se relier à son cadre naturel et biodiversité, favoriser la place de l'enfant dans l'espace public, concevoir une ville à hauteur d'enfant.

### Six axes

- S'émanciper par la culture et le sport
- Favoriser la place de l'enfant dans l'espace public
- Se relier à son cadre naturel et à la biodiversité
- Agir pour l'égalité et la réussite
- Garantir l'accessibilité et l'inclusion
- Favoriser la participation citoyenne des enfants et des jeunes

### Des axes transversaux

- Favoriser la participation des publics ayant une attention particulière pour les publics les plus éloignés, en les rendant acteurs de leurs parcours et des décisions
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et partenaires et la communication de leur champ d'éducation
- Garantir l'accessibilité et l'inclusion

## A. NOTRE PROJET

---

### I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

#### ❖ Situation géographique

L'Accueil de loisirs **Saint-Exupéry** est situé au **3 rue de Saint-Exupéry, 37100 Tours**, mitoyen à l'école maternelle/élémentaire Croix-Pasquier — il fait partie des dispositifs enfance de la Ville de Tours (gestion confiée à Charlotte Loisirs). Il est implanté dans le secteur **Tours-Nord**, sur le territoire dit **Monconseil – Paul-Bert**, à la limite des quartiers **Saint-Symphorien / Beauverger**. L'école élémentaire voisine porte également l'adresse 3 rue Saint-Exupéry, ce qui confirme la proximité immédiate entre l'accueil de loisirs et le pôle scolaire.

Repères : proche des équipements scolaires Croix-Pasquier / Saint-Exupéry, situé dans la partie nord de la ville (Tours-Nord) et facilement rattachable au maillage des quartiers Monconseil / Paul-Bert.

#### ❖ Contexte historique et urbain

- Origines et trame ancienne : la zone (faubourg Saint-Symphorien / Paul-Bert) a une histoire ancienne liée à la traversée nord de la Loire (ponts historiques, développement depuis l'Antiquité et le Moyen Âge). Le quartier Saint-Symphorien a été une commune indépendante avant d'être intégré à Tours en 1964 ; Paul-Bert est l'un des secteurs historiques de Tours-Nord.
- Développements récents : Tours-Nord a connu des phases d'aménagement importantes (création du quartier Europe, puis de l'écoquartier Monconseil depuis les années 2000). Monconseil est un quartier plus récent (aménagements et constructions sur une ancienne emprise agricole) et fait partie des dynamiques urbaines du nord de la ville.
- Politique de la ville / Quartier prioritaire : la géographie prioritaire (QPV) a été actualisée par un décret fin 2023 et appliquée au 1er janvier 2024 ; les cartographies SIGVille permettent de situer précisément quelles zones entrent dans le périmètre QPV. Au niveau local, la Ville de Tours a communiqué en 2024 sur certains secteurs de Tours-Nord (ex. secteurs autour de l'ensemble scolaire Saint-Exupéry / Croix-Pasquier mentionnés dans les actualités municipales). Si vous indiquez « devenu quartier prioritaire en septembre 2024 », il est possible que cela fasse référence à une actualisation locale ou à une communication municipale d'automne 2024 ; officiellement le redécoupage national est entré en vigueur début 2024

### II. LES PUBLICS

Les enfants qui fréquentent l'accueil habitent principalement le quartier et sont très présents le mercredi.

#### ❖ Les enfants, les familles

Nous accueillons les enfants scolarisés dans les écoles Victor Hugo maternelle et Victor Hugo élémentaire, Saint-Exupéry, Croix-Pasquier, Jean de la Fontaine, Camus, Romain Rolland, Paul Bert, Christ-Roi et Sainte-Marie. Cette diversité d'établissements permet de rassembler des enfants issus à la fois du secteur public et du secteur privé, implantés sur différents quartiers de Tours-Nord.

Les enfants et leurs familles présentent des profils variés, tant sur le plan **socioprofessionnel** que **culturel** :

#### ❖ Les enfants, les Catégories socioprofessionnelles

Le public est composé de familles aux situations hétérogènes, allant de professions stables (cadres, employés, professions intermédiaires) à des familles en emploi précaire ou en recherche d'emploi. La présence du quartier prioritaire (Saint-Symphorien / Beauverger) renforce la mixité sociale, avec un accueil régulier d'enfants de familles souvent bénéficiaires d'aides sociales ou de dispositifs municipaux de tarification adaptée.

- **Diversité culturelle** : le territoire de Tours-Nord est marqué par une **forte mixité culturelle et linguistique**, reflet des parcours de vie des familles (origines locales, nationales et internationales). Cette pluralité favorise les échanges interculturels et constitue une richesse pédagogique pour l'accueil de loisirs et les activités à proposer en matière de valorisation des langues.
- **Composition familiale** : on retrouve des familles nucléaires, monoparentales, recomposées, ainsi que des foyers avec beaucoup de fratries. Cette diversité influe sur les besoins d'accueil périscolaire et extrascolaire.

L'accueil de loisirs Saint-Exupéry s'inscrit dans une logique d'**inclusion et d'égalité d'accès aux loisirs éducatifs**, en tenant compte des différences de moyens, de parcours et de cultures des familles.

La structure est ouverte de 8h00 à 18h30 et habilité par la SDJES pour accueillir

- **Les mercredis**, 144 enfants dont 60 enfants de moins de 6 ans et 84 enfants de 6 à 13 ans.
- **En période de petites vacances et au mois d'août**, 68 enfants dont 32 enfants de moins de 6 ans et 36 enfants de 6 à 13 ans.
- **Au mois de Juillet**, 88 enfants dont 40 enfants de moins de 6 ans et 48 enfants de 6 à 13 ans

### III. NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ambition 1 du PEDT : Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de la ville et leur donner le pouvoir d'agir : Il s'agit de guider et soutenir l'enfant dans la prise de responsabilité et d'initiatives. En lui offrant de choisir ses activités variées et adaptées à son âge, en respectant son rythme et ses besoins,

AMBITION 1. Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de la ville et leur donner le pouvoir d'agir				
Objectif général	Objectif Opérationnel	Actions/Moyens	Indicateur de réussite	
Permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps de loisirs	Créer les conseils d'enfants pour les 6-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Explication des objectifs et règles</li> <li>➤ Élections de représentants par groupe les mercredis</li> <li>➤ Mise en place de boîtes à idées et d'un plans d'actions réalisé par les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact du Conseil d'enfants sur la vie de l'accueil (fonctionnement, résolution de conflits, participation active des enfants aux activités, prise d'initiative)</li> <li>- La boîte à idées, un outil efficace pour l'implication des enfants ? Analyse du nombre d'enfants et des propositions</li> <li>- Nombre de propositions à l'initiative des enfants retenues et mises en œuvre</li> </ul>	
	Impliquer les enfants dans la vie de l'accueil, et développer la capacité de rendre l'enfant autonome	6-12 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation d'un tableau de tâches et participation des enfants à la distribution du goûter et du repas (plat principal)</li> <li>➤ Création d'espaces ludiques en accès et gestion libre par les enfants (rangement, respect des règles, proposition d'activité)</li> <li>➤ Choix des activités, mise en place de projets à l'initiative des enfants</li> <li>➤ Élaboration d'une charte de vie avec les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation des enfants est-il à la hauteur des enjeux ?</li> <li>- Mesure de l'initiative et du volontariat des enfants dans la réalisation des tâches de distribution (goûter / repas)</li> <li>- Les enfants sont-ils respectueux du matériel, des règles d'usage et du partage ?</li> </ul>
		3-5 ans :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation des enfants à la distribution du goûter</li> <li>➤ Aménagement d'espaces ludiques dotés de jeux en accès libre, et responsabilisation des enfants, proposition de jeux, activités à l'initiative des enfants</li> <li>➤ Mise en place de rituels et de repères temporels et structurels ludiques</li> </ul>	
	Créer les conditions organisationnelles et pédagogiques d'un accueil inclusif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se doter d'outils pédagogiques non stéréotypés et représentatifs de la diversité culturelle, du handicap, de l'égalité Filles/Garçons : jeux symboliques, jeux d'imitation..., jouets, espace sensoriel, lectures en accès libre</li> <li>➤ Mettre en place un fonctionnement et une organisation pédagogique égalitaires, repérer et éviter les comportements sexistes ou discriminants,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence d'utilisation par les enfants (coin lecture, espace sensoriel, jeux symboliques)</li> <li>- Observation des groupes : pas de mise à l'écart discriminante, évolution des représentations.</li> <li>- Évolution observable dans les interactions entre enfants (plus de respect des règles de vie inclusives, baisse des comportements stéréotypés, plus d'autorégulation ?</li> </ul>	
Mobiliser les enfants sur des sujets d'actualité	Participer aux temps forts de la ville de Tours	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ journée des droits de l'enfant, Semaine de l'alimentation, Plumes d'Afrique, « La Rue aux enfants »..., (Selon le programme fourni par le pôle éducatif de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux événements de la Ville</li> </ul>	

**Ambition 2 du PEDT : Consolider les parcours éducatifs pour les enfants et les jeunes** : parcours d'éducation artistique et culturelle, développement durable (sciences et environnement), éducation à l'alimentation saine et raisonnée, pratique du sport en luttant contre les stéréotypes, mettre en place.

L'objectif est de garantir une cohérence et une continuité dans les parcours éducatifs de l'enfant pour soutenir sa réussite et son épanouissement. En assurant une harmonie entre les différents acteurs éducatifs et les étapes de son parcours, on favorise un environnement stable et structurant. Cela permet à l'enfant de développer pleinement ses compétences, de renforcer sa confiance en lui et de s'adapter sereinement aux transitions tout au long de son parcours éducatif.

AMBITION 2. Consolider les parcours éducatifs pour les enfants			
Objectif général	Objectifs Opérationnels	Actions/Moyens	Indicateur de réussite
Développer des actions passerelles Petite enfance/ enfance, enfance/ Jeunesse	Faire connaître les structures d'accueil aux nouveaux arrivants, faciliter leur intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser un temps de rencontre ludique avec les plus grands enfants de la crèche pour découvrir l'accueil</li> <li>➤ Organiser un temps de rencontre avec les structures jeunesse du secteur pour donner envie de s'inscrire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rencontres et visites ont-elles permis une meilleure intégration des enfants à la rentrée ?</li> </ul>
Agir en complémentarité des apprentissages	Mener des projets en lien avec les parcours éducatifs et agir en complémentarité avec les acteurs éducatifs, associations, partenaires locaux, Impliquer les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'informer des projets d'école ou de territoire pour construire nos projets, nous y associer et/ou participer</li> <li>➤ Mise en place de projets avec la participation des familles (ateliers créatifs jeux sportifs parents/enfants/ Café parents, récupération de matériel , objet pour de futures activités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation à des projets ou événements avec les acteurs du territoire</li> <li>- Taux de participation des familles aux événements</li> </ul>
S'épanouir par le sport, la Culture et les arts	Développer l'ouverture culturelle des enfants, développer la créativité artistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de coin lectures en accès libre, lectures à voix haute, création de livres objet, boîte à histoires, utilisation du livre comme support aux activités d'expression artistique, citoyenne, culturelle, scénique, création d'un club de lecteurs</li> <li>➤ Découverte de techniques artistiques, d'œuvres et d'artistes, expression individuelle et collective</li> <li>➤ Organisation de sorties/visite/atelier en partenariat avec les sites culturels de la ville et des environs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation des enfants aux lectures à voix haute ou à la lecture libre</li> <li>- Taux d'adhésion au club des lecteurs</li> <li>- Les enfants ont-ils appris de nouvelles techniques artistiques et les réinvestissent-ils ?</li> <li>- Nombre et diversité de sorties effectuées.</li> <li>- Nombre de disciplines sportives découvertes</li> <li>- Comportements observés : respect des règles, coopération, gestion des émotions pendant et après l'activité.</li> <li>- Amélioration du climat social (moins de conflit ?)</li> <li>- Taux de rencontres intergroupes / inter-accueils.</li> <li>- Comportements (Esprit de coopération ? Moins de clichés, ?, comparatif de participation Filles/garçons</li> </ul>
	Proposer la découverte de nouvelles pratiques sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire découvrir de nouvelles pratiques sportives, organiser des sorties, Accompagner l'expression des émotions et la gestion du stress. Éduquer à la santé et au bien-être par l'activité physique et sportive.</li> <li>➤ Mettre en place des activités sportives intergroupes et inter-accueils</li> </ul>	
Cultiver l'art de bien manger		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Éveil au goût, jeux sensoriels, ateliers culinaires</li> <li>➤ Découverte de la gastronomie et des produits locaux</li> <li>➤ Sensibilisation au gaspillage alimentaire.</li> <li>➤ Découverte de nouvelles saveurs</li> <li>➤ Ateliers autour de l'alimentation et les enjeux de la planète , les enjeux de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité de recettes ou expériences sensorielles réalisées.</li> <li>- Degré d'implication des enfants (manipulation, préparation)..</li> <li>- Diminution observable du gaspillage pendant les repas.Capacité des enfants à nommer les impacts , enjeux.</li> </ul>

**Ambition 3 du PEDT : Intégrer les enfants et les jeunes dans l'espace public qu'il soit naturel ou urbain,** se relier à son cadre naturel et biodiversité, favoriser la place de l'enfant dans l'espace public, concevoir une ville à hauteur d'enfant. Il s'agit d'éveiller la curiosité des enfants et de les encourager à explorer, comprendre, leur environnement, connaître et s'approprier sa ville (repérer les lieux et activités culturels, sportifs, naturels, ludiques pour s'y investir.

AMBITION 3. Intégrer les enfants et les jeunes dans l'espace public naturel et urbain		
Objectifs Opérationnels	Actions/Moyens	Indicateur de réussite
Découvrir sa ville, son quartier et se l'approprier	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Investir les espaces publics. Découvrir le fonctionnement d'une ville e Organiser des sorties/rallyes/visites ludiques dans les espaces culturels, sportifs et éducatifs dans la ville.</li> <li>➤ Découverte des espaces naturels : organisation de grands jeux dans les parcs,</li> <li>➤ Se déplacer dans sa ville, son quartier (à pied : mise en place d'un permis piéton, prendre les transports en commun)</li> <li>➤ Organiser des rencontres intergénérationnelles avec les résidents d'un EPHAD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants ont-ils découvert de nouveaux lieux et évènement durant l'année ? Si oui, lesquels ?</li> <li>- Les enfants sont-ils capables de citer 2 à 3 évènements s'étant déroulé dans la ville ?</li> <li>- Est-ce que les rencontres avec les résidents d'un EPAD ont permis de créer du lien avec les résidents et les enfants ?</li> </ul>
Reconnecter les enfants à la nature et à la biodiversité en favorisant les expériences en plein air et la découverte du vivant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des sorties nature (forêt, parc, ferme, bord de rivière, rallye-nature...).</li> <li>➤ Mettre en place des activités de jardinage au potager partagé avec l'association Courteline, comprendre la biodiversité</li> <li>➤ Réaliser des activités créatives à partir d'éléments naturels (land art, bricolages verts...).</li> <li>➤ Mettre en place des actions de tri dans les salles d'animations, sensibiliser au gaspillage,</li> <li>➤ Mise en place d'une signalétique autour des écogestes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants sont-ils demandeurs de sorties, activités nature, de plein air ?</li> <li>Ont-ils acquis des connaissances et sont-ils plus sensibles au respect de la biodiversité ?</li> <li>- Les activités de jardinage ont-elles permis de comprendre le vivant, les enjeux alimentaires et l'impact des actions humaines sur la nature ?</li> <li>- Les enfants sont-ils plus sensibles au tri, au gaspillage ?</li> </ul>

**Projet des mercredis 2025 2026 :** « Le grand le livre des découvertes » un fil conducteur qui sera décliné tout au long de l'année dans les quatre accueils de Tours Nord à chaque période en sous-thèmes :

- ❖ P1 : La règle d'or, restons groupés !
- ❖ P3 : Aventures urbaines
- ❖ P5 : Expéditions artistiques
- ❖ P7 : Explorations naturelles
- ❖ P9 : Expéditions mouvementées !

donnant le ton, la couleur et l'approche aux animations et activités qui seront déployées, invitant les enfants à explorer, découvrir et s'impliquer en jouant tour à tour le rôle d'enquêteur, chercheur, aventurier, reporter, naturaliste, cuisinier, défenseur, tous les goûts sont dans la nature ! Permettant d'acquérir des connaissances sur le territoire, de pratiquer des activités qui développent la confiance et l'estime de soi, l'ouverture culturelle, l'expression, l'esprit critique, l'épanouissement individuel et l'intelligence collective.

**Nos axes de travail :** Projet de créations engagées, sensibilisation à l'écologie, à l'alimentation saine, au bien-être, Sensibilisation aux droits de l'enfants, actions citoyennes, sport/bien-être, alimentation/santé, l'enfant au cœur du projet. Le jeu au cœur de nos actions.

**Organisation de travail :** Des réunions de deux heures entre membre de l'équipe sont organisées selon un planning définis en début d'année scolaire (le mardi matin toutes les deux ou trois semaines). Ces réunions sont l'occasion de définir des projets, de déterminer les activités et d'élaborer des plannings, de préparer les temps forts familles, etc....

### III. MÉTHODES D'ÉVALUATION

Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité, et la cohérence du projet pédagogique et de définir les axes d'amélioration à apporter selon les critères cités ci-dessous :

#### A. L'évaluation du projet :

##### Analyse et Actions :

- Suivi des indicateurs de performance globale de la structure, tels que le taux de participation, la satisfaction des enfants et des familles, et le respect des objectifs pédagogiques.
- Identification des points forts et des axes d'amélioration pour les années à venir, en se basant sur les évaluations et les retours des différents acteurs.
- Prise en compte des retours des enfants, des familles et des animateurs pour orienter les décisions de la direction.
- Elles permettent d'améliorer nos pratiques, l'organisation, notre approche pédagogique et la pertinence des activités.
- Des temps de réunion coordination/Direction accueil de loisirs sont organisées après chaque période de mercredis/vacances

#### B. Satisfaction des enfants :

L'évaluation s'effectue quotidiennement auprès des enfants. En fin de journée, les enfants ont la possibilité de donner leur avis sur la journée, les activités, les repas à l'aide de l'ambianceur installé à l'accueil. Ces retours permettent de définir des axes de progression pour les prochaines périodes. Les retours sont répertoriés de façon quantitative et qualitative. Ils sont archivés dans un cahier et font l'objet d'un relevé par période analysé par la direction. L'évaluation est partagée avec l'équipe, Les équipes échangent également à l'aide d'un document, avec les enfants sur le temps du goûter. Il s'agit d'évaluer chacune des activités du point de vue des enfants mais également des professionnels, mais également de repérer les points positifs, négatifs et d'apporter des axes d'amélioration. Cette évaluation est communiquée à l'équipe de direction, qui permet de travailler les bilans périodiques.

Les objectifs :

- Organisation de sessions de retours réguliers avec les enfants pour recueillir leurs impressions sur leurs expériences quotidiennes.
- Évaluation de l'implication des enfants dans la vie quotidienne de la structure, en observant leur engagement et leur motivation.
- Prise en compte des suggestions et des idées des enfants pour améliorer les activités et les pratiques.
- Analyse de la satisfaction des enfants concernant les interactions avec les animateurs et leurs pairs.
- Les remarques formulées par le conseil d'enfants seront également prises en compte dans notre analyse et nos propositions

### C. Satisfaction des familles :

Nous prendrons en compte l'avis des parents pendant les temps informels ou pendant des temps forts (Réunions, parents/enfants, spectacle,) un questionnaire de satisfaction est adressé par mail à chaque famille, il recueille l'avis des parents en lien avec l'accueil de l'enfant, le bien-être, les activités, la communication, l'information, sur le temps du mercredi et des vacances scolaires.

Un questionnaire est envoyé par mail 2 fois dans l'année pour recueillir les avis des familles autour du ressenti global, bien-être de leur(s) enfant(s), des activités, de la relation avec l'équipe, les informations et la communication. Il nous permet d'améliorer le service et nos pratiques.

## B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

---

### I. PLACE DE L'ENFANT AU SEIN DE NOTRE STRUCTURE

#### A. Prise en compte des besoins et capacités de l'enfant

Il nous appartient de mettre en œuvre nos pratiques en respectant le rythme de chacun, l'autonomie dans le groupe en adaptant les espaces et en tenant compte des objectifs et des contraintes de chaque temps éducatif. Au regard de ces contraintes, l'équipe s'ajuste en permanence.

Des règles de vie sont indispensables pour fixer le cadre d'accueil donnant aux enfants des repères, lui permettant de s'approprier les lieux dans le respect de ces règles.

L'objectif est aussi de sensibiliser les enfants à l'importance du bien-être, donner aux enfants des outils pour améliorer leur santé mentale, émotionnelle et physique. Nous encouragerons les enfants à prendre soin d'eux-mêmes et des autres. Prendre conscience de son bien-être c'est aussi prendre conscience du bien-être de l'autre (Voir Annexe 1 P 42 LES BESOINS DE L'ENFANT SELON L'ÂGE)

#### B. Constitution des groupes

Les mercredis nous avons 3 groupes de maternels et 3 groupes d'élémentaires, cela peut être modifié lors des vacances scolaires en fonction du nombre d'enfants inscrits et de l'habilitation.

Les groupes sont constitués selon l'âge ou la classe fréquentée par les enfants. Chaque groupe d'âge à sa salle : le groupe des 3-4 ans au RDC et leur salle d'animation se transforme en dortoir après le déjeuner. L'équipe installe des lits avec draps et couvertures pour chacun des enfants de ce groupe. Les groupes des 4-5 ans et 5 ans sont à l'étage. Les deux salles n'étant pas séparées par un mur cela donne la possibilité à un enfant de passer d'un groupe à l'autre si besoin est. Les groupes des 6-7 ans et des 7-8 ans sont également au 1<sup>er</sup> étage. Le groupe des 8-10 ans est au RDC dans un espace un peu à l'écart avec des sanitaires attenants à leur salle d'animation. En début d'année, si des familles émettent le souhait d'ajuster le groupe d'âge de leur enfant, en fonction des possibilités et du nombre d'enfants accueillis dans chaque groupe nous pouvons nous ajuster au mieux pour le bien-être des enfants.

Cette répartition permet de faire évoluer les enfants à leurs rythmes et à des niveaux de difficultés différents, sachant que la concentration et les besoins ne sont pas les mêmes pour tous.

#### C. Prise en compte du choix de l'enfant

Pour les enfants de 3-6 ans (Maternelle) : les matins comme les après-midi, les enfants des 3 groupes d'âges maternels ont à chaque fois 2 choix d'activités possibles.

Pour les enfants de 6 à 12 ans (Élémentaires) : le matin les enfants des 3 groupes d'âge ont 6 activités au choix avec la mise en place du décroisement. L'après-midi, les enfants réintègrent leur groupe d'âge respectif et ils ont alors 2 choix d'activités possible.

Une présentation du programme est proposée aux enfants le matin, et l'après-midi. Certaines activités peuvent faire l'objet de plusieurs séquences sur plusieurs journées (2 ou 3 mercredis), si l'enfant choisit l'une d'entre elles, il devra s'engager sur toutes les séquences dans la mesure du possible.

#### **D. Participation de l'enfant à la vie quotidienne**

La participation des enfants dans la vie quotidienne occupe une place importante. Dès leur plus jeune âge, ils sont impliqués dans des actions concrètes qui renforcent leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit d'équipe. Tous les enfants participent au rangement des salles et du matériel après les animations, ainsi qu'au débarrassage des tables après le goûter ou le déjeuner. Pour les enfants d'âge primaire, nous mettons également en place des tableaux de responsabilités, qui leur permettent de prendre en charge des missions spécifiques et adaptées. Ces pratiques valorisent leurs compétences, favorisent leur engagement et encouragent une dynamique collective basée sur la coopération et le respect mutuel.

#### **E. Intégration de l'enfant au groupe et à la structure**

##### **1. Faciliter l'intégration de chacun**

Pour chaque nouvel arrivant, une visite sera faite avec leurs parents s'ils le souhaitent afin que l'enfant puisse se repérer, des petits jeux de présentation pourront être fait, les règles de vie seront refaites dès lors que le besoin se fait ressentir et l'animateur veillera que l'enfant s'intègre bien au groupe et ne soit pas rejeté.

##### **2. Cas des enfants en difficulté**

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. Dès lors que l'animateur repère un enfant en difficulté, il devra essayer de gérer le problème en créant des outils adaptés avec l'aide de l'enfant. Il devra parler avec sa direction des problèmes rencontrés, une réunion d'équipe sera organisée afin de créer une entraide au sein du groupe et de trouver des solutions ensemble. Si le problème persiste un rendez-vous avec les parents pourra se faire afin de trouver une solution commune.

##### **3. Cas des enfants atteints de troubles de santé ou porteurs de handicaps**

Nous apportons un regard aiguisé sur l'intégration des publics en situation de handicap. Il ne s'agit pas simplement de répondre aux obligations instaurées par la loi du 11 février 2005 qui affirme le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination, quel que soit le handicap, mais d'une volonté de notre part de se donner les moyens afin de les accueillir au mieux, dans des conditions confortables.

La direction s'engage à connaître tous les PAI de sa structure, à mettre en place des outils nécessaires pour cela : récapitulatif sanitaire, trieurs avec les PAI, caisse contenant les PAI par mercredis ou vacances scolaires dans l'armoire infirmerie à destination des équipes et de la direction. La direction et les animateurs rencontrent la famille quand celle-ci nous fait part du PAI afin de prendre connaissance des protocoles et des médicaments.

##### **4. L'accueil de l'enfant en situation de handicap :**

**Dans notre accueil, nous sommes attentifs à l'accueil d'un enfant en situation de handicap.** Nous adaptons les activités et l'accompagnement afin de respecter leur rythme et leurs besoins, en lien avec les familles et les partenaires. Cette démarche favorise l'inclusion, le partage et le respect des différences, pour que chaque enfant trouve sa place et puisse s'épanouir au sein du groupe.

Pour certains enfants, un accompagnement individualisé peut s'avérer nécessaire afin de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. Dans ce cas, un animateur supplémentaire peut être détaché pour assurer ce suivi personnalisé. Cette présence permet à l'enfant de s'intégrer pleinement au sein du

groupe, tout en ayant la possibilité de se référer à un adulte de confiance lorsqu'il a besoin de temps individualisés.

L'accompagnement s'organise toujours en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : la direction, la coordination, l'équipe d'animation et bien sûr la famille. La fiche ressources constitue un outil central de ce travail collectif, et un temps de rencontre est systématiquement prévu en amont pour échanger autour des besoins de l'enfant, partager des informations et définir les modalités adaptées d'accompagnement.

En fonction de chaque situation, différents outils peuvent être mis en place pour faciliter la communication et soutenir l'enfant dans son quotidien :

- Un **cahier de liaison** entre la famille et l'équipe,
- L'utilisation de **time-timers** ou autres supports visuels, sensoriels
- L'adaptation **des temps d'accueil** afin de respecter le rythme de l'enfant et favoriser son bien-être.

Ces ajustements visent à garantir un cadre sécurisant, bienveillant et inclusif, permettant à chaque enfant de vivre pleinement son expérience en accueil de loisirs.

Des points/bilans réguliers sont organisés avec les familles pour les tenir informées de la bonne adaptation, des ajustements, difficultés, évolution, progression, bien-être de l'enfant dans l'environnement de l'accueil de loisirs (Voir Annexe 2 p 42 **LE PRINCIPE DU P.A.I**)

## F. Règles de vie

Les règles de vie au sein d'un groupe sont essentielles pour garantir un climat serein et favoriser le respect entre les participants. Elles doivent être établies collectivement, adaptées à l'âge des enfants, et formulées de manière positive.

En cas de conflit, il est primordial d'encourager l'écoute et le dialogue pour permettre à chaque partie d'exprimer son point de vue et rechercher ensemble une solution.

Les sanctions, si elles sont nécessaires, doivent être éducatives, proportionnées, et expliquées pour aider l'enfant à comprendre les conséquences de ses actes. Enfin, valoriser les comportements positifs et impliquer les enfants dans la réflexion sur la vie en groupe renforce leur sens des responsabilités et leur capacité à résoudre les conflits de manière autonome.

A chaque début d'année et nouvelle période, nous rappelons les règles de vie avec les enfants que nous adaptons et traduisons selon l'âge des enfants. Il faut privilégier les formulations positives.

<b>Expressions à éviter</b>	<b>Expressions conseillées</b>
<i>Ce n'est pas grave</i>	<i>Ce n'est rien</i>
<i>Ne t'inquiète pas</i>	<i>Sois tranquille</i>
<i>Ne m'en veux pas</i>	<i>Prends-le bien</i>
<i>Ça ne fait pas mal</i>	<i>As-tu mal ?</i>
<i>Ne t'énerve pas</i>	<i>Reste calme</i>
<i>C'est compliqué</i>	<i>Ce n'est pas facile</i>
<i>Ce n'est pas faux</i>	<i>C'est assez juste</i>
<i>Ne crie pas, parle moins fort</i>	<i>Parle plus bas</i>
<i>Je suis nul</i>	<i>Je ne suis pas doué</i>
<i>Ce n'est pas mauvais</i>	<i>C'est plutôt bon</i>
<i>C'est plus dur</i>	<i>C'est moins facile</i>
<i>Ne le prends pas mal</i>	<i>Prends le bien</i>

Certaines règles de vie sont non négociables afin de garantir la sécurité et le cadre de base : règles de respect des uns et des autres, règles éducatives spécifiques, etc. D'autres règles peuvent être établies en concertation avec les enfants afin de coconstruire le fonctionnement, de mieux le respecter. Certaines règles peuvent évoluer dans le temps en fonction de l'intérêt général et du comportement des enfants.

Cela se traduit de diverses manières : établir un cadre juste et adapté, sans être dans un rapport de force ; mettre en place des règles de vie et défendre en même temps les idées de participation et de démocratie ; se faire respecter en tant qu'animateur ou animatrice, tout en respectant l'enfant. Chaque animateur sensibilise son groupe aux règles de vie, les enfants participent et signent leur adhésion.

Les règles de vie s'imposent à tous ! Il conviendra à l'équipe de proposer une manière et / ou un support adapté à l'âge des enfants et ludique afin de rendre leur portée efficiente. Elles sont exposées le premier jour de l'année et reformulées régulièrement (dont vacances) afin de permettre aux enfants de se repérer, de savoir ce qui est permis de faire de ce qui ne l'est pas, de connaître le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Ne pas les exprimer, c'est exposer les enfants à des difficultés d'intégration. Les règles sont expliquées aux nouveaux arrivants.

#### Quelques règles fondamentales :

- Respect de soi et des tous, enfants et adultes (attitude et vocabulaire, violence physique et verbale interdites)
- Jouer, s'amuser dans le respect des autres
- Participer aux activités
- Entraide
- Ne pas courir dans les espaces intérieurs,
- Suivre les consignes et règles de sécurité et d'hygiène de l'accueil de loisirs,
- Respecter le mobilier et le matériel (contribuer au rangement de celui-ci)

#### ☞ Comportement non acceptable :

- Menace, intimidation
- Violence verbale
- Violence physique
- Non-respect des règles de vie
- Mensonge

Au cas où un enfant adopterait un comportement inadéquat, la Direction, s'appuyant sur le règlement intérieur élaboré par la Ville de Tours et remis aux familles à l'inscription, proposera à la famille une rencontre et la mise en place d'un contrat signé par l'enfant lui rappelant le comportement attendu et les points non négociables. Elle en avisera sa hiérarchie. Des rencontres régulières seront programmées afin de mesurer l'évolution. En cas de non-évolution, la Direction se réserverait le droit de demander l'application de sanctions.

#### **G. Gestions de conflits et sanctions :**

Avoir de l'autorité, ce n'est pas être autoritaire. C'est faire respecter les règles de vie.

Une sanction pertinente est une sanction éducative et non punitive, elle implique qu'un lien doit exister entre le contenu de la sanction et les effets de la transgression. Une sanction cohérente signifie qu'il y a une échelle de proportion entre la transgression et le niveau de réparation. Décider en

équipe des sanctions possibles est le meilleur moyen d'être juste et cohérent vis-à-vis des enfants. Cela contribue à garantir la sécurité affective de l'enfant, et son intégration dans le groupe.

Les limites sont définies par le cadre éducatif, le cadre spatial et le cadre temporel. Elles vont donner à l'animateur et l'animatrice un cadre nécessaire pour faire respecter l'autorité institutionnelle sans s'imposer personnellement.

**ARTICLE 10 du règlement intérieur 2025-2026 de la ville de Tours :**

**DISCIPLINE**

*L'enfant participe à toutes les activités proposées par l'équipe d'animation.*

*L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité et fait preuve d'incorrection envers les autres enfants et/ou le personnel (violence physique, verbale, non-respect des locaux, dégradation de matériel...) fera l'objet d'un avertissement.*

*Une rencontre avec les équipes d'animation pourra être proposée à la famille afin de fixer, le cas échéant, des objectifs d'amélioration du comportement de l'enfant.*

*En cas de récidive, il pourra être exclu temporairement et/ou définitivement après information de la famille par courrier.*

**H. Prévention de la maltraitance :**

La prévention de la maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle est une vigilance de tous.

Pour rappel, il existe 4 formes de maltraitance :

- **Maltraitance physique**

Il s'agit de tout acte de violence physique infligé à une personne, tel que des coups, des blessures, des brûlures, des strangulations, ou d'autres formes de violence corporelle. Elle peut entraîner des séquelles visibles ou invisibles et met en danger la santé physique de la victime.

- **Maltraitance psychologique (ou émotionnelle)**

Cette forme de maltraitance comprend les comportements qui portent atteinte à l'estime de soi et au bien-être émotionnel de la personne. Cela inclut des humiliations, des insultes, des menaces, du rejet, de l'isolement social, ainsi que des manipulations psychologiques (comme l'emprise mentale). La maltraitance psychologique peut être difficile à détecter mais a des conséquences graves sur la santé mentale de la victime.

- **Maltraitance sexuelle**

Cela inclut tous les actes à caractère sexuel imposés sans le consentement de la victime. La maltraitance sexuelle comprend l'agression sexuelle, le viol, l'exploitation sexuelle, mais aussi des comportements inappropriés ou des attouchements. Ce type de maltraitance a des répercussions graves sur le plan physique, psychologique et émotionnel.

- **Négligence (ou maltraitance par omission)**

La négligence consiste à ne pas répondre aux besoins essentiels de la personne, qu'il s'agisse de besoins alimentaires, médicaux, éducatifs, affectifs ou de sécurité. Cela inclut l'abandon, le fait de ne pas fournir une alimentation suffisante, une hygiène de base, des soins médicaux, ou encore de ne pas offrir un environnement sécuritaire et stable. La négligence peut causer des dommages physiques et psychologiques importants, souvent sur le long terme.

Ces formes de maltraitance peuvent se manifester de manière isolée ou combinée, et toutes nécessitent une attention particulière et une prise en charge appropriée pour protéger la victime et mettre en œuvre des actions de soutien.

En cas de suspicion ou de signalement de maltraitance, il est impératif d'agir rapidement et de manière appropriée pour assurer la protection de la victime. La première étape consiste à informer immédiatement le directeur de la structure,

En fonction de la gravité de la situation, le signalement devra être effectué auprès des services compétents, notamment la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports), ou les autorités de protection de l'enfance.

Il est également capital de rappeler que toute personne témoin ou victime de maltraitance peut contacter, de manière confidentielle et anonyme, le numéro national de signalement de maltraitance : 119 (Allô Enfance en Danger), disponible 24h/24 et 7j/7. Ce numéro permet d'alerter les autorités compétentes pour toute maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique, sexuelle ou liée à la négligence. La confidentialité et la rigueur de la procédure sont primordiales afin de protéger les personnes concernées et de garantir leur sécurité.



## II. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### A. Constitution de l'équipe

#### 1. La coordination

Noémie BEAUCOURT, Coordinatrice Tours Nord

Elle coordonne les équipes de direction et supervise les tâches incombant aux directeurs des différentes structures. Elle valide et assure le suivi des projets d'activités et de leurs réalisations, le recrutement, le suivi des personnels, les pratiques pédagogiques et la sécurité et le suivi des travaux des bâtiments. Elle assure la relation avec le pôle éducatif de la ville

#### 2. L'équipe de direction

Angélique FRANGNE (BAFD), Directrice

Delphine MAUDIER (BAFD), Directrice adjointe les mercredis et Référente adjointe AEMS

#### ❖ Rôle de la Directrice

- Garante du respect de la mise en œuvre du projet pédagogique par l'équipe d'animation
- Garante du bon fonctionnement de l'Accueil pour l'équipe d'animation et les enfants avec les agents
- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs, animatrices), du personnel technique.
- Gère les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget pédagogique
- Organise et anime des réunions
- Rédige avec l'équipe, met en place et évalue le projet pédagogique et rend compte de son travail à sa hiérarchie.
- Garante de la mise en place des projets d'animation par période
- Garante de la mise en place d'activités variées et adaptées aux publics
- Donne les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités.
- Joue son rôle de formateur, assure le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Assure les relations avec les familles, et les différents partenaires.
- Assure la gestion pédagogique des adjoints et animateurs positionnés sur les Accueils Éducatifs du Matin et du Soir rattachés à l'Accueil de Loisirs Saint-Exupéry (Victor Hugo Maternel, Victor Hugo primaire, Jean de la Fontaine et Saint Exupéry/Croix Pasquier)
- Veille au respect des normes d'hygiène (dont H.A.C.C.P.) de service.

### ❖ Rôle de la Directrice adjointe

D'une manière générale l'adjoint de direction se fait le relais de la Directrice, et représente celle-ci en son absence pour toutes les missions précitées, en fonction du temps dévolu à cette mission au regard des autres qu'elle exerce. La Directrice finalise le budget annuel et reste décisionnaire. L'adjoint de direction remplace la directrice pendant ses congés et assure alternativement la Direction de l'Accueil à certaines périodes de vacances dans certains cas (exemple : évaluation des stages pratiques BAFA, etc).

La directrice adjointe devra impérativement :

- Connaître l'emplacement des documents exigibles lors d'une inspection et des consignes en cas de problème (numéros de téléphone, personnes à contacter, consignes de sécurité...)
- Répondre aux fonctions d'assistante sanitaire, présence aux PAI. A défaut du diplôme de secouriste, un autre animateur se verra confier cette fonction.
- Connaître le fonctionnement de la mise sous tension et hors tension de l'alarme et être responsable des clés.

### 3. L'équipe d'animation

Elle se compose de

- Personnels d'animation permanents ou non les mercredis et de personnels non permanents pendant les vacances scolaires. Le nombre varie selon la période (vacances, mercredis de l'année scolaire) et des effectifs enfants inscrits (en lien avec le taux d'encadrement exigé) : minimum 50% d'animateurs diplômés, 30% de stagiaire BAFA et maximum 20% de non diplômé.
- De personnels d'animation d'animateurs en charge d'enfants ayant une notification MDPH selon les besoins
- Les mercredis et les vacances :

Maternelles : 1 animateur pour 8 enfants / Élémentaires : 1 animateur pour 12 enfants

L'équipe d'animation possède de nombreuses compétences, fortement appréciées permettant le développement de projets au service des enfants comme les arts plastiques, les jeux sportifs, la musique, les arts créatifs, l'expression artistique.

### ❖ Rôle des personnels d'animation

Titulaires ou en cours de formation BAFA ou équivalent, ils/elles sont en accord avec les valeurs et les orientations éducatives de l'organisateur, avec le projet pédagogique et le font vivre. L'équipe d'animation assure sur le terrain la sécurité, physique, morale et affective des enfants. L'équipe doit construire des relations de qualité, en étant bienveillante et à l'écoute. L'équipe doit également prendre en compte les besoins et les rythmes de chaque enfant. Ils prennent en compte que l'enfant est un individu à part entière et agissent avec lui en fonction de sa personne et non de la globalité du groupe.

Les animateurs doivent avant tout être capables de mener à bien :

- Des projets d'animations et d'activités (en prenant compte des besoins individuels des enfants, des rythmes, et de l'âge)
- Les temps de vie quotidienne
- L'application des règles
- De vie et de collectivité

- Le respect du matériel et des lieux
- Connaitre les règles de sécurité

Ils sont aussi les premiers à être en contact avec les familles et les enfants et se doivent de faire un accueil chaleureux, convivial et de maintenir une communication constante.

S'occuper d'enfants est un engagement, empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance que l'on accorde aux animateurs/animatrices (Parents, élus et équipe de direction...)

- Ils/elles assurent la sécurité morale, physique et affective de l'enfant.
- Ils/elles adoptent une posture responsable et exemplaire vis-à-vis des enfants.
- Ils/elles sont garant(e)s de l'application des règles de vie, du respect des lieux et du matériel.
- Ils/elles prennent en compte les besoins de l'enfant.
- Ils/elles sont à l'écoute de celui-ci pour assurer son bien-être, mais aussi entendre ses choix et recenser ses propositions.
- Ils/elles établissent et conduisent des projets d'animations dont ils (elles) sont les garants.
- Ils/elles respectent le règlement intérieur et la charte éducative Charlotte Loisirs
- Ils/elles adhèrent aux valeurs et orientations éducatives de Charlotte Loisirs et de la ville de Tours

#### 4. Animateurs vacataires

Ils travaillent uniquement pendant les périodes de vacances scolaires et effectuent les remplacements.

Nous nous efforcerons de garder les mêmes animateurs pour chaque période de vacances, afin de répondre à un désir des familles de retrouver des repères humains, ainsi que pour favoriser le travail d'équipe

#### 5. Le personnel technique

De deux agents de service:

- Jamila BENCHANAA formée aux normes HACCP
- Houria HOUDINA formée aux normes HACCP

#### ❖ Rôle des agents de service

- Ils sont formés aux normes H.A.C.C.P et assurent l'entretien des locaux et le service de restauration.
- Ils sont chargés de l'entretien des locaux utilisés par l'accueil de loisirs et de la préparation des repas ; ils concourent également au bon déroulement des repas en aidant au service, en aidant les enfants à couper leur viande...
- Ils bénéficient d'une liste de tâches et d'un planning indicatif, leur permettant de trouver leur organisation tout en respectant les normes H.A.C.C.P. Ils doivent respecter les normes d'hygiène liées à la collectivité lors de la réception et préparation des repas, veiller à la prise des températures, compter le nombre de repas et des goûter et en informer la directrice en cas de soucis
- Ils sont tenus d'informer la directrice de tout problème lié à la restauration ou à l'entretien des locaux.

## **B. Suivi et évaluation des animateurs et des stagiaires**

### **- Les animateurs**

Au cours de l'année scolaire, ils sont évalués à l'aide d'une grille d'évaluation dans laquelle nous fixons les objectifs avec l'animateur. Six mois après, nous faisons un point sur les objectifs atteints.

Évaluation des projets d'animations ou des activités, préparation des activités avec exemples de réalisations possibles, les activités sont-elles variées ? Les enfants sont-ils associés au choix des activités et comment ? Respect des règles de vie, du règlement. Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne et les activités. Rangement et respect du matériel, degré de détérioration. Les consignes de sécurité sont-elles connues et respectées des animateurs, animatrices. Des réunions ont-elles lieu pour préparer les activités, quand et avec qui ?

Possibilité de mise en place de bilans individuels en fin d'année et de bilan par binôme en mi-année.

Évaluation des activités observées par la directrice (sensibilisation, mise en place, réalisation), des observations notées sur le suivi journalier, de moments informels ou formels, des commentaires des parents...Analyse et propositions pour les périodes à suivre.

Il importe que la Direction soit présente à divers moments de la journée, de manière plus ou moins formelle, tant pour maintenir un contact privilégié avec les enfants, les familles que les animateurs.

Bilan de période reprenant les objectifs et moyens ainsi que leur réalisation.

### **- Les stagiaires**

Nous présentons aux stagiaires en début de séjour la grille d'évaluation ainsi que nos attentes. Selon la durée du séjour, nous recevons le stagiaire avec sa grille d'évaluation pour faire le point sur l'évolution de son stage. Nous lui demandons également de pratiquer deux types d'animations différentes pendant lesquelles nous serons présentes de l'installation au rangement afin d'évaluer leurs compétences.

À la suite de cela, nous faisons une autoévaluation des points positifs et des axes d'amélioration à envisager

## **C. Intégration d'un nouveau salarié**

Après validation de la période d'essai, nous évaluons les nouveaux salariés à l'aide d'une grille d'évaluation dans laquelle nous fixons les objectifs avec l'animateur. Deux mois après, nous refaisons un point sur les objectifs et l'intégration du salarié.

## **D. Obligations et règles de vie de l'équipe d'animation et agents de service**

Le devoir de l'équipe (animation et agents de service) est d'intégrer le plus tôt possible les points non négociables du projet pédagogique comme suit :

- Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel de l'accueil (violence physique et verbale interdite)
- Respecter les horaires (prévenir le service et la Directrice de l'accueil en cas d'absence ou de retard)

- Respecter les horaires des temps de pause et lieux définis par la direction
- Justifier son absence par un document officiel
- Pour chacun, avoir une hygiène et porter une tenue vestimentaire décente et adaptée à sa fonction (dont réglementaire pour les agents de service)
- Ne pas se promener avec ses affaires personnelles
- La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite
- Il est strictement interdit de fumer (y compris la cigarette électronique) dans les locaux (intérieur/extérieur) de l'accueil de loisirs et en présence des enfants
- Ne pas porter de casques ou d'oreillettes durant les temps de transfert, d'animation et d'accueil.
- Ne pas monter sur les toits pour récupérer les ballons perchés
- Pendant le temps libre des enfants, éviter les attroupements d'animateurs /animatrices, adopter une surveillance active
- Respecter les consignes émanant de sa hiérarchie
- Faire remonter les informations utiles au bon fonctionnement à l'équipe de Direction
- Chaque animateur est responsable des enfants qu'il encadre.
- Ne pas utiliser son mobile durant son temps de travail

#### E. Être professionnel

- Élaborer son projet d'animation conjointement avec son / ses collègue(s) en fonction :
- Du projet pédagogique,
- De l'objectif général complémentaire fixé pour chaque période à travers le projet d'animation,
- Des objectifs & attentes du binôme ou trinôme constitué (quelles appétences et compétences de chacun),
- De la thématique, du programme prévisionnel et des moyens définis.
- Chaque équipe prévoit son activité et s'assure qu'elle est réalisable par les enfants, selon les capacités de ceux-ci.
- Chaque animateur ou animatrice se tient informé(e) des informations particulières relatives aux enfants (tuteurs et personnes autorisées à prendre en charge l'enfant, informations sanitaires (allergies, PAI existant ou à mettre en place, trousse d'urgence d'un enfant bénéficiant d'un PAI), autorisation de photographier...). Il ou elle lit les indications quant aux produits fournis dans la trousse de secours (« notice explicative » associée au répertoire d'appels d'urgence) et en respecte les consignes. Il ou elle se doit d'être vigilant(e) quant au matériel mis à disposition : respecter les outils, le mobilier, ne pas gâcher les fournitures, favoriser le recyclage des déchets ...
- Il veillera à rester objectif, mesuré et professionnel quant au discours tenu aux parents, et ce notamment en cas de problème avec un enfant, dont il s'engage à en informer AUPARAVANT l'équipe de Direction.
- La fermeture de l'Accueil ne devant pas être uniquement la préoccupation de celui qui part en dernier, chacun(e) s'efforcera avant de partir de vérifier la fermeture des fenêtres, du

rangement de sa salle, d'éteindre les lumières...

- Les temps de pause de l'équipe n'auront pas lieu pendant les temps d'accueil ni les temps de réunion et ne se font JAMAIS au détriment de la surveillance. Il conviendra d'organiser les temps de pause en ce sens et de manière équitable pour chacun, en respectant la durée selon le temps de travail rémunéré sur la dite-journée. Il est strictement interdit de fumer dans la cour de l'A.L. un endroit est identifié à cette fin.
- Activités : l'équipe d'animation accompagnera l'enfant dans ses apprentissages, lui permettant de faire AVEC ET NON A LA PLACE, lui proposant des activités adaptées à son âge et à ses capacités.
- Repas : 1 animateur par table : il veille à ce que chacun goûte de tout (lui également) et sorte de table en ayant mangé de manière équilibrée. Il aidera le petit à couper sa viande si nécessaire (ne pas tout faire à sa place), favorisera l'autonomie en permettant aux enfants d'aider au débarrassage des tables. L'équipe respectera le protocole établi pour le temps du repas.

Remarque : compte-tenu des effectifs accueillis, seuls les adultes se lèvent et circulent dans le réfectoire (sauf urgence toilettes enfant). Goûter : il se prend dans le calme, assis, ne pas oublier de nettoyer et de ramener la vaisselle pour 17h00 afin qu'elle soit lavée.

La consigne est donnée afin que les animateurs respectent au maximum les règles élémentaires d'hygiène :

- Lavage des tables d'activité avant et après le goûter
- Lavage des mains des enfants et des adultes
- Utilisation de gants pour servir certaines denrées (sur site pour les fruits, pendant le goûter, les ateliers cuisine... et lors des sorties : pique-nique).
- Rythme : l'animateur sera attentif au cours de la journée à alterner les moments d'activités intenses avec des moments calmes. Il est INDISPENSABLE de respecter le rythme et les besoins des enfants. En ce sens, il est indispensable que les enfants soient invités à se dépenser physiquement à des moments réguliers.
- Démarche pédagogique :
  - Respecter la législation en vigueur (Textes et applications)
  - Élaborer et remettre à son directeur son projet d'animation
  - Mettre en œuvre les projets d'activités en concertation avec ses collègues
  - Travailler en équipe
  - Avoir préparé ses animations à l'avance et apporter une activité modèle aux enfants
  - Participer aux diverses activités de l'accueil (sorties diverses, piscine...) selon les règles énoncées
  - Ne jamais laisser les enfants sans surveillance

### III. RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

#### A. Les locaux

Situé dans les locaux du groupe scolaire élémentaire Saint-Exupéry, Le bâtiment est situé entre l'école maternelle Croix Pasquier et l'école élémentaire Saint-Exupéry. Ce bâtiment est composé d'un RDC et d'un étage exclusivement dévolus au fonctionnement de l'Accueil de loisirs :

Extérieurs :

- 2 cours de l'école végétalisées « Récré en herbe » adaptée aux élémentaires
- 1 accès à la salle polyvalente de l'école primaire Saint-Exupéry
- La cour de l'accueil de loisirs
- 1 préau semi-ouvert



RDC :

- 2 salles d'accueil d'enfants
- 1 salle de restauration
- 2 offices de préparation de la restauration, à proximité de la salle de restauration
- 1 hall d'entrée dévolu à l'accueil des familles
- 1 local servant au stockage du matériel sportif au rez-de-chaussée
- 2 blocs sanitaires
- 1 bloc sanitaire à l'usage des personnels au rez-de-chaussée

1<sup>er</sup> étage :

- 1 bureau / salle de réunion de l'équipe à l'étage
- 4 salles d'accueil d'enfants
- 1 local servant au stockage du matériel pédagogique à l'étage
- 2 blocs sanitaires

A noter que la répartition des salles ainsi que leur agencement font l'objet de révisions régulières. 2 escaliers permettent d'accéder aux extrémités des couloirs de l'étage.

Remarques :

Une salle d'activités maternelle est également utilisée en semaine par l'Accueil Éducatif Matin/Soir (AEMS) Saint-Exupéry qui accueille les enfants des écoles élémentaire et maternelle. Cette cohabitation implique un aménagement adapté aux deux types d'accueils. En outre, le bâtiment est partagé avec la Pause méridienne de la Ville de Tours (RDC : préau, sanitaires et réfectoire ; Étage : salles d'accueil des enfants).

## B. Équipements culturels, sociaux et sportifs de proximité ou en Centre-ville

L'Accueil de loisirs, bien que situé au nord de la ville de Tours, reste proche de lieux culturels de la ville desservi à proximité par le tramway. Nous bénéficions de structures de proximité pouvant nous accueillir pour des activités culturelles ou sportives :

- La piscine des Tourettes
- Le gymnase Croix Pasquier
- Les différents musées et sites d'animation de la ville
- Les différents parcs de la ville de Tours (Sainte-Radegonde, Cousinerie, île Balzac, la Gloriette,)
- La médiathèque du quartier du Beffroi
- La maison de retraite des trois rivières
- L'Espace Loisirs Jeunes
- Centre Socioculturel Gentiana
- L'association « Maison de la solidarité »
- Le Parc de la Cousinerie
- Le Parc Saint-Radegonde
- Les musées de la Ville : Muséum d'Histoire Naturelle, Musée du compagnonnage, Musée des Beaux-arts,

## IV. ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL

### A. Périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire ainsi que pendant les périodes de vacances Scolaires du 01/09/25 au 21/08/2026.

Période	Mercredis 2025-2026
P1	Du 03/09 au 15/10/2025
P3	Du 05/11 au 17/12/2025
P5	Du 07/01 au 11/02/2026
P7	Du 04/03 au 08/04/2026
P9	Du 29/04 au 01/07/2026

Période	Vacances scolaires 2025-2026
P2	<b>Toussaint</b> : du 20/10 au 31/10/2025
P4	<b>Noël</b> : du 22/12/2025 au 31/12/2025
P6	<b>Hiver</b> : du 16/02 au 27/03/2026
P8	<b>Printemps</b> : du 13/04 au 24/04/2026
P10	<b>Juillet</b> : du 06/07 au 31/07/2026
P11	<b>Août</b> : du 03/08 au 21/08/2026

Période	Thématiques
P1	La règle d'or : restons groupés !
P3	Aventures urbaines
P5	Expéditions artistiques
P7	Explorations naturelles
P9	Expéditions mouvementées !

Période	Thématiques
P2	<b>Toussaint</b> : Voyage intergalactique
P4	<b>Noël</b> : Raconte-moi la forêt
P6	<b>Hiver</b> : Les Brico-créateurs
P8	<b>Printemps</b> : Encours de réflexion
P10	<b>Juillet</b> : En cours de réflexion
P11	<b>Août</b> : En cours de réflexion

❖ Horaires

**Mercredi** : présence à la journée ou demi-journée :

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18H30, le temps d'accueil se déroule de 8h à 9h30 et de 17H00 à 18H30.

Pour les enfants inscrits à la journée le temps d'accueil se déroule de 8h à 9h30 et de 17h à 18h30.

Pour les enfants inscrits à la demi-journée, ils sont accueillis de 8h à 13h ou de 13h30 à 18h30.

Le temps d'accueil se déroule de 8h à 9h30 et de 12h à 13h pour les enfants inscrits le matin et pour les enfants inscrits l'après-midi le temps d'accueil se déroule de 13h30 à 14h et de 17h à 18h30

**Vacances scolaires**

Les enfants pendant les vacances sont inscrits à la semaine (pas d'inscription à la journée ou à la demi-journée comme les mercredis) L'accueil de loisirs est alors ouvert de 8h à 18h30, l'accueil se déroule de 8h à 9h30 et de 17h à 18h30.

**B. Journée type du Mercredi**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 2 ans et 8 mois scolarisés à 12 ans de 8h à 18h30. L'accueil des enfants et des familles est ouvert de 8h à 9h30 puis de 17h00 à 18h30.

<b>JOURNÉE TYPE MERCREDI- MATERNELLE /ÉLÉMENTAIRE</b>		
8h00 / 9h30	Accueil des parents et arrivées échelonnées des enfants ; Mise en place d'activités et animations polarisées	
9h20	Rangement / Appels des enfants et Passage aux toilettes	
9h30	Présentation de la journée / Début des activités	
11h15 / 11h30	Préparation de la salle de sieste	Service de repas pour tous les maternelles
12h30	Sieste pour les plus petits de maternelle (Conseillée mais non obligatoire, convenu avec les parents)	Temps d'activités calmes pour les maternelles ne dormant pas
12h30	Service de repas des élémentaires	
13h30	Temps d'activités calmes pour les élémentaires	
14h15	Rangement des salles	
14H30	Reprise des activités pour les maternelles et élémentaires	
15h	Réveil et reprise des activités pour les maternelles ayant dormi	
16h20 / 16h50	Goûter / Bilan de la journée avec les enfants	
17h00 / 18h30	Temps d'accueil : accueil des parents & départ des enfants - Mise en place d'activités et animations polarisées Temps forts familles selon planning	

### C. Journée type Vacances

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 2 ans et 8 mois scolarisés à 12 ans de 8h à 18h30.

L'équipe d'animation assure l'accueil des enfants et des familles de 8h à 9h30 puis de 17h00 à 18h30.

<b>JOURNÉE TYPE VACANCES- MATERNELLE /ÉLÉMENTAIRE</b>	
8h00 / 9h30	Accueil des parents et arrivées échelonnées des enfants ; Mise en place d'activités et animations polarisées
9h20	Rangement / Appels des enfants et Passage aux toilettes
9h30	Présentation de la journée / Début des activités
11h45 / 13h15	Repas tous ensemble
13h15-14h15	Sieste pour les plus petits de maternelle (Conseillée mais non obligatoire, convenu avec les parents)
14h15	Rangement des salles
14H30-16h30	Reprise des activités pour les maternelles et élémentaires
15h-15h30	Réveil et reprise des activités pour les maternelles ayant dormi
16h20 / 16h50	Goûter / Bilan de la journée avec les enfants
17h00 / 18h30	Temps d'accueil : accueil des parents & départ des enfants - Mise en place d'activités et animations polarisées Temps forts familles selon planning

- Remarques relatives aux horaires des journées types :
  - N'apparaissent pas les passages réguliers aux sanitaires, avant et après chaque activité ou animation, pendant les activités selon les besoins.
  - Ils ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés selon les périodes, respectant notre désir de garder une certaine souplesse (mercredis et vacances sont des temps de loisirs pour les enfants). Notamment concernant l'heure du repas, qui peut varier selon les sorties ou animations programmées avec des intervenants.
  - **Dans le cas de départs exceptionnels** : une décharge devra être remplie par la personne prenant en charge l'enfant. Il est nécessaire d'informer la direction au préalable.
  - **Dans le cas de départs réguliers** (ex. : Sport tous les mercredis après-midi), **une décharge annuelle sera établie**. Dans tous les cas, l'enfant ne pourra pas revenir à l'Accueil après son départ. : pas d'ajout complémentaires.

### D. Temps d'accueil du public

#### 1. Modalités d'accueil le matin de 8h00 à 9h30

Les enfants sont confiés aux équipes Charlotte Loisirs par les familles. Ces temps de prises en charge sont essentiels afin de recueillir les informations concernant les enfants. L'accueil des enfants doit être adapté et une attention particulière doit être portée à chacun afin d'amorcer le démarrage de la journée dans les meilleures conditions. **La posture de l'adulte doit être bienveillante et adaptée,**

### **il doit se montrer à l'écoute et disponible.**

Un membre de l'équipe de Direction ou un animateur accueille les familles dans le hall du RDC. La personne responsable de l'accueil coche la présence de l'enfant et invite les familles à émerger.

Tout nouvel arrivant est orienté vers le groupe au sein duquel l'enfant évoluera durant la journée/le séjour. Les familles sont alors priées de conduire leur enfant dans la salle annoncée afin de le confier aux animateurs référents. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver les copains et les animateurs. L'animateur doit être disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Ce temps est également la transition entre la famille et l'accueil de loisirs, c'est pourquoi l'équipe doit être disponible.

Plusieurs activités peuvent être proposées en autonomie (lire, dessiner, jouer, écouter de la musique, discuter, ou même ne rien faire !), mais avant tout, l'équipe devra être force de proposition d'activités.

Afin de sécuriser et de structurer l'accueil des plus jeunes, des **rituels quotidiens** sont mis en place chaque matin au sein du groupe maternel :

- **Accueil des familles et transmission d'informations** : un temps privilégié est consacré à l'échange avec les parents, permettant de transmettre les informations importantes concernant l'enfant (sommeil, santé, besoins spécifiques, etc.).
- **Rassemblement** : les enfants se retrouvent dans un espace commun pour débiter la journée ensemble. Ce moment favorise la cohésion du groupe et l'intégration progressive de chacun.
- **Expression de l'humeur du jour** : à travers des outils adaptés (émoticônes, couleurs, gestes), les enfants peuvent exprimer comment ils se sentent. Cela permet à l'équipe d'animation d'adapter son accompagnement en fonction de l'état émotionnel des enfants.
- **Présentation du déroulé de la journée** : les animateurs présentent de façon simple et visuelle les activités prévues, afin de donner des repères temporels et de sécuriser les enfants.
- **Lecture d'histoires pour les 3-4 ans** : un temps calme de lecture ou de conte permet de favoriser l'écoute, l'imaginaire et d'entrer dans la journée en douceur.

#### **2. Modalités de départ le soir de 17h00 à 18h30**

La même organisation est proposée que pour l'accueil du matin afin d'orienter les familles. Les animateurs sont dans les salles ou dans la cour (organisée par groupes identifiés, les animateurs encadrant leur groupe et étant correctement répartis, avec les enfants de leur groupe.) Ils animent ce temps d'accueil et sont disponibles pour aller à la rencontre des parents ainsi que répondre aux questions sur la journée de leur enfant.

En fin de journée, des rituels sont également mis en place afin de conclure la journée de manière sereine et de maintenir un lien de confiance avec les familles :

- **Transmission d'informations aux familles** : les animateurs prennent un temps pour échanger avec les parents sur le déroulement de la journée, les activités vécues, le ressenti ou les besoins spécifiques de l'enfant. Ce moment favorise une communication régulière et rassurante.
- **Rituels spécifiques aux groupes de primaires** : dans certains groupes, les enfants réalisent un **"check"** avec l'équipe d'animation au moment du départ. Ce geste symbolique permet de marquer la fin de la journée, de valoriser la relation entre enfants et adultes, et d'encourager un départ positif.

Le soir, aucun enfant ne pourra partir de l'accueil si la personne désignée et autorisée n'est pas venue le chercher.

Lors de l'inscription, les tuteurs doivent mentionner sur la fiche d'inscription les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant et nous demandons aux familles de nous informer si une autre personne vient le chercher. Dans tous les cas, chaque animateur a l'obligation de vérifier que la personne se présentant à l'Accueil figure sur la fiche d'inscription de l'enfant et le faire signer la feuille d'émargement. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Pour tout départ avant 17h00, les tuteurs légaux ou personnes habilitées à prendre en charge l'enfant doivent signer une décharge de responsabilité auprès de la direction.

A partir de 18h30, si une famille n'a pas récupéré un enfant, celui-ci est accompagné avec bienveillance et en le rassurant par ses animateurs auprès d'un membre de la Direction qui prendra en charge l'enfant et contactera la famille si le retard est avéré.

### **E. Communication avec les familles**

Pilier de la construction et du développement de l'enfant, la famille est un maillon essentiel. Premier partenaire éducatif, la famille est associée au projet de nos accueils. Il s'agit de l'associer non seulement dans le cadre de rencontre individuelle, de réunions d'informations, de temps de convivialité mais aussi dans la vie au quotidien de nos accueils. Enfin, elle contribue à l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques.

L'échange d'information avec les familles s'effectue en priorité au quotidien par un accueil individuel des familles. Ceci doit être un souci permanent de l'équipe d'animation.

La Direction s'efforce d'être présente sur les temps d'accueil afin d'entretenir de bonnes relations et un suivi avec les familles.

Toutes les informations destinées aux familles durant la période (horaires de sorties, trousseau, annulation d'activité, changement de planning) se font par affichage ou par message téléphonique.

Un affichage des activités et du menu est proposé sur le panneau d'accueil situé dans l'escalier menant au premier étage du bâtiment maternel, ainsi que sur la porte à l'étage du bâtiment primaire.

Les activités de la période sont également affichées sur les vitres extérieures du hall d'accueil afin de permettre aux familles de s'organiser pour d'éventuelles sorties, ainsi que diverses informations tels que les horaires ou les permanences d'inscription.

Le numéro de téléphone portable de l'accueil de loisirs est accroché à l'entrée afin que les familles puissent nous contacter.

Par ailleurs, les familles peuvent retrouver toutes les informations, horaires, inscriptions, plannings, photos... sur le site internet <https://charlotte-loisirs.fr/structures-daccueil/accueil-de-loisirs-saint-exupery.html>

L'inscription à l'Accueil de loisirs se fait via le portail famille de la Ville de Tours en deux temps :

- **Compléter le dossier de l'enfant (accepté si tous les éléments administratifs sont fournis)**
- **Inscrire l'enfant à l'accueil de loisirs**

Les familles peuvent se rendre à l'accueil de Charlotte Loisirs, au 17 rue Caulaincourt 37100 Tours, afin d'être accompagnés dans la procédure. Un ordinateur est mis à disposition pour le public.

## F. Le temps d'animation :

Le projet d'animation est un fil conducteur sur une période définie : mois, trimestre, année scolaire (défini suivant la période) [Se référer à la partie « Projet d'animation »] ... L'activité reste un moyen d'atteindre des objectifs pédagogiques, et non un but en soi. Il est élaboré par l'équipe, et ce, en rapport avec le projet pédagogique et ses objectifs, des objectifs et compétences spécifiques des animateurs, et affinés grâce à la participation des enfants. Le projet d'animation doit tenir compte du thème défini par la direction avec les équipes pour les mercredis /vacances de la période.

Dans nos propositions d'activités, nous veillons à proposer une démarche pédagogique cohérente en lien avec nos valeurs, la connaissance et l'âge des publics et nos objectifs, indispensable à toute mise en place d'activité et d'animation.

L'objectif est d'offrir un espace de choix aux enfants et de s'assurer qu'ils participent à des activités qui leur plaisent tout en favorisant les rencontres entre enfants et en garantissant la sécurité de chacun.

Nous favorisons les activités manuelles le matin, un moment où les enfants sont plus facilement concentrés. Les activités se déroulent soit par tranche d'âge ou de manière décroisée selon l'activité proposée. C'est également le moment où nous envisagerons les sorties des plus petits qui dorment encore en début d'après-midi pour une grande majorité.

Tous les animateurs /animatrices sont chargés de l'installation des salles en différents espaces (jeux, dessin, conte et lecture, etc.).

Une alternance équilibrée est recherchée entre les activités manuelles, sportives, culturelles et d'expression. L'enfant doit pouvoir choisir son type d'activité, voire en créer. Découvrir le monde qui nous entoure c'est d'abord apprendre à regarder et à comprendre.

Le contenu des activités doit permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques et formes de loisirs. Les activités, les inter-centres et les manifestations doivent faire l'objet d'une préparation non négligeable (temps réunion et investissement personnel) pour qu'elles soient variées et pertinentes. Elles doivent développer l'esprit créatif de l'enfant : création d'objets en différents matériaux (Terre, papier, carton, végétaux...), de maquette, etc. qui ont pour objectif de développer la dextérité, motricité fine, l'écoute et la logique ; l'expression artistique : théâtre, danse, chant, musique, écriture...

Elles doivent développer l'esprit de groupe, comme les jeux sportifs, coopératifs : rugby, thèque, chasse au trésor, parcours d'obstacles, etc.) qui ont pour objectif de favoriser le respect de chacun, l'entraide, l'esprit d'équipe.

Les animateurs /animatrices doivent prévoir un projet d'animation sur plusieurs séances dont l'objectif premier est l'évolution. A chaque séance l'animateur doit faire évoluer la technique ou le contenu de l'activité.

Les sorties ou visites sont des moyens couramment adoptés pour approfondir un thème (la campagne, la mer, l'écologie, la ferme, ...) L'organisation d'une sortie est un moyen pour construire, illustrer ou renforcer une ou plusieurs thématiques développées (un jeu, une visite, ...) ou tout simplement découvrir son environnement culturel, naturel (balade en forêt et fabrication d'un herbier, etc.)

Pour tous les jeux collectifs et sportifs, l'équipe veillera à sécuriser le lieu choisi (organiser l'espace, baliser, etc...)

Pour les ateliers cuisine, l'animateur tiendra compte des allergies alimentaires des enfants présents dans son groupe en proposant si besoin un atelier spécifique pour l'enfant concerné, et en veillant à

ce que l'enfant ne soit pas en contact, ni avec l'aliment, ni avec la surface ou les couverts ou ustensiles touchant l'aliment. Lors des ateliers cuisine, les animateurs doivent remplir une fiche cuisine qui retrace les ingrédients utilisés et ensuite faire des échantillons que nous gardons 5 jours sur la structure.

### **G. Les temps calmes**

Ce temps est organisé après le repas selon les besoins exprimés de chaque enfant. Quand certains préfèrent aller jouer, d'autres préfèrent se reposer.

Néanmoins, il s'agit d'un temps plus calme que ceux de la journée. La sieste est conseillée pour les Maternelles (recommandée par le médecin de la P.M.I. pour les moins de 6 ans et plus spécifiquement aux enfants âgés de 3 ans), mais non obligatoire (à voir avec les parents).

Pour les plus grands, des jeux calmes et libres sont proposés, sous la responsabilité d'un animateur qui sera source de propositions. Les consignes restent à l'identique des temps d'accueil. Les activités devront reprendre juste après le temps calme, pour les élémentaires et pour les maternelles ne faisant pas la sieste.

Pour les plus petits, comme pour le repas, on ne contraint pas un enfant à aller dormir. Les animateurs favoriseront l'endormissement de l'enfant avec son doudou (à ne pas mélanger avec les autres), et en lisant systématiquement une histoire ou en mettant un fond musical. Il s'agit de rassurer l'enfant.

Au fur et à mesure des réveils, que nous souhaitons spontanés, les enfants sont doucement amenés à passer aux toilettes pour se préparer à vivre un temps d'animation. Le réveil des enfants doit se faire au plus tard à 15h00.

Les animateurs /animatrices pendant ce temps :

- Ont une attitude favorisant le repos des enfants,
- Pratiquent une écoute active
- Laisser le matériel (crayon couleur, jeux de société, livre, etc.) à disposition des enfants en les responsabilisant quant au rangement et à la tenue du matériel.
- Peuvent terminer de préparer les activités de l'après midi

### **H. L'organisation de la sieste :**

- Chaque enfant retrouve son lit
- L'animateur peut aider les plus jeunes à s'installer
- Distribution de doudous, tétines, objets familiers si besoin
- Mise en condition : lumière tamisée, ambiance calme
- Les enfants dorment dans une salle calme, sécurisée, surveillée en continu
- Présence discrète et bienveillante des adultes pendant toute la durée de la sieste
- Certains enfants peuvent s'endormir rapidement, d'autres ont besoin de plus de temps → accompagnement individualisé (bercement verbal, musique douce, présence rassurante)

Réveil en échelonné :

- L'enfant se réveille à son rythme, sans brusquerie
- L'animateur accompagne individuellement le réveil (parole douce, lumière adaptée)

## I. Les temps des repas et des goûters

Ce sont des moments de détente qui doivent être conviviaux et relativement calmes, ils doivent être l'occasion d'échanger à propos de la vie de l'Accueil ou pas. Ce sont également des moments éducatifs, notamment dans le domaine de la santé. En exemple, le lavage des mains doit se faire naturellement et ne doit pas être considéré comme une contrainte. Les animateurs doivent sensibiliser les enfants à l'hygiène et montrer l'exemple (y compris avant de goûter en extérieur, dans la cour, ou dans un parc ou encore à l'occasion d'un pique-nique).

### 3. Le déjeuner

Le déjeuner se déroule en deux services en tenant compte des effectifs accueillis et des niveaux d'autonomie des enfants. Les enfants se placent par groupe librement à table, chaque table est placée sous la responsabilité d'un membre de l'équipe. Dans le cas d'un enfant présentant une quelconque allergie alimentaire ou une pathologie telle faisant l'objet d'un PAI, un animateur référent devra prendre connaissance du repas du jour au plus tard à l'entrée en réfectoire et se placera obligatoirement à côté de l'enfant. L'animateur permettra à l'enfant de devenir plus autonome : il l'incitera à couper lui-même sa viande, se servir seul pour les plats froids, à couper les fruits...

Les enfants ont la possibilité de se lever pour aller chercher le pain et l'eau, voire une raclette ou de nouveaux couverts propres s'ils sont tombés au sol.

Les animateurs déposeront les plats au milieu des tables afin d'éviter que ceux-ci ne soient déplacés, surtout s'ils sont chauds. Ils débarrasseront les piles de couverts que l'animateur aura constituées ou aider à constituer avec les enfants (selon leurs capacités) et placées en bout de table. Aucun membre des équipes d'animation et direction n'ont le droit de pénétrer dans les offices, et ce, quel que soit le moment de la journée.

Rappel : les agents de service, quant à eux, seront les derniers garants par rapport aux allergies alimentaires ou non :

- En se concertant avec l'animateur référent de l'enfant avant de déposer un aliment allergène sur la table où se trouve celui-ci,
  - Dans le cas d'un enfant ou un adulte allergique au latex, l'agent prendra les précautions d'usage (attention aux allergies de contact),
  - En cas de changement opéré par la Cuisine centrale. Ainsi, ils seront tenus d'informer systématiquement la Direction de tout changement de menu et devront voir avec celle-ci si des précisions sur des ingrédients du repas ou du goûter sont nécessaires. Il conviendra alors de contacter la Cuisine centrale avant la fermeture de celle-ci.
- Remarques :
- Nous bénéficions des repas et goûters fournis par la Cuisine Centrale de la Ville de Tours.
  - 3 formules de repas sont proposées : repas mixte, repas mixte sans porc et repas végétarien
  - Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.) seront cosignés entre la famille, la ou le diététicien (ne) de la Ville et la Directrice ou le Coordinateur Enfance. C'est le seul cas qui permet, si cela est décidé par le protocole, qu'un repas de substitution soit amené par la famille et en respectant les recommandations données par la ou le diététicien(e) : boîte hermétique avec date, nom et prénom de l'enfant, amenée en glacière. Celle-ci sera confiée dès l'arrivée de l'enfant à un membre de la Direction afin d'être mise au froid. Les commandes de repas et de pain sont effectuées par la secrétaire effectuant les inscriptions au regard du nombre de celles-ci.

Lors d'un pique-nique ou d'un goûter en intérieur (ce dernier est pris dans la salle d'activités du groupe) ou en extérieur, les conditions restent les mêmes ; les règles d'hygiène devront être respectées, et les animateurs devront veiller notamment à ce que tout le monde se soit lavé les mains, à ce que les tables aient été nettoyées au préalable, à ce que les sacs poubelles contenant des déchets soient jetés.

#### 4. Le goûter de 16h15 à 16h45 :

Le goûter est fourni par la Cuisine Centrale de la Ville de Tours. Le goûter est un moment convivial et de partage où l'équipe doit être à l'écoute des enfants et faire place aux échanges.

Chaque équipe d'animateurs met en place l'organisation qu'elle souhaite en son sein ou en commun afin que la malle de goûter de chaque groupe soit prise à 16h25 à l'entrée du réfectoire et rapportée à 17h00 au plus tard au même endroit (rappel : interdiction de pénétrer dans les offices). Dans le cas où un produit laitier serait placé en chambre froide, interdiction de pénétrer dans les offices. Un animateur en fera part à la Direction qui ira chercher elle-même le produit en prenant les précautions nécessaires liées au Référentiel HACCP.

Les enfants goûteront dans des espaces propres, salles ou cour, aménagés selon les règles d'hygiène en respectant les allergies alimentaires. Comme pour le déjeuner, dans le cas où un enfant est allergique à un aliment, l'animateur référent se placera à côté de lui et veillera à ce qu'il ne soit pas en contact avec l'aliment allergène (notamment en ne posant pas l'aliment sur la table sans précaution, et en restant vigilant quant aux allergies de contact).

Le goûter se déroulera dans le calme, chaque animateur sera présent auprès des enfants durant ce moment (pas d'attroupement). Chaque enfant participe au débarrassage du goûter à tour de rôle d'après un outil préétabli et complété avec les enfants. L'équipe avec l'enfant veille au rangement et nettoyage de la table.

Pendant le goûter, les enfants bénéficieront d'un temps d'échanges et de discussion avec les animateurs afin de permettre à chaque enfant d'exprimer son avis sur l'après-midi ou la journée passé(e), sur les activités qu'il a faites, sur ses envies et ses souhaits, etc... puis des pôles d'activités libres seront proposés aux enfants à partir de 17h.

## V. ORGANISATION DES ACTIVITÉS

### A. Aménagement des espaces – Rangement

L'aménagement est repensé chaque début d'année par les équipes en fonction du nombre d'enfants accueillis et des projets pédagogiques en cours.

Les différents espaces sont signalés par des affiches colorées et illustrées par des dessins qui permettent aux enfants de s'orienter facilement.

Dans chacune des salles, les équipes ont mis en place des :

Coins symboliques (marchande, voitures, tapis de jeu) : Ces espaces permettent aux enfants d'explorer des jeux de rôle, de développer leur imagination et leurs compétences sociales. Ils sont adaptés en priorité pour les 3-7 ans

Coins calmes (lecture, repos, détente) : Ces zones sont aménagées pour offrir un espace apaisant à tous les âges, avec des supports variés comme des tapis et des bibliothèques à hauteur d'enfant.

Coins de construction et de manipulation : ils offrent des activités favorisant la réflexion et la motricité fine (Lego, Kapla, puzzles, etc.).

Concernant le rangement, chaque zone est organisée pour favoriser l'autonomie des enfants. Le matériel est rangé dans des contenants accessibles, identifiés par des images ou des mots. Les groupes de primaires ont pour la plupart mis en place des tableaux de tâches, permettant à chacun de participer activement au rangement des espaces et de se sentir à l'aise dans la salle. Cette organisation développe un esprit de responsabilité et de respect des lieux communs.

## **B. Diversité des activités**

Une alternance équilibrée est recherchée entre les activités manuelles, sportives, culturelles et d'expression au cours de la journée. L'enfant doit pouvoir choisir son type d'activité. Le contenu des activités doit permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques et formes de loisirs. Elles doivent développer l'esprit créatif de l'enfant, comme des activités artistiques (création d'objet en terre, création d'instrument de musique, de maquette, etc.) qui ont pour objectif de développer leur dextérité, l'écoute et la logique.

Elles doivent pouvoir développer l'esprit de groupe, comme les activités sportives (rugby, teck, chasse au trésor, parcours d'obstacles, etc.) qui ont pour objectifs de favoriser le respect de chacun, l'entraide, l'esprit d'équipe.

Afin de répondre aux besoins et aux envies variées des enfants, les équipes veillent à proposer des animations diversifiées tout au long de la journée. Chaque matin et chaque après-midi, deux activités différentes sont mises en place, offrant le choix entre une animation à dominante sportive et une autre à dominante créative. Cette organisation permet à chaque enfant de découvrir de nouvelles pratiques, tout en respectant ses préférences.

Par ailleurs, les membres des équipes possédant des compétences spécifiques, qu'il s'agisse d'un savoir-faire artistique, d'une maîtrise sportive ou encore d'un talent particulier, sont encouragés à les valoriser auprès des enfants. Cette approche enrichit les propositions d'activités et favorise l'éveil de leur curiosité ainsi que le développement de nouvelles passions.

Nos approches répondent aux besoins et développement des enfants, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés. Elles privilégient l'exploration, l'expérimentation et l'autonomie.  
(Typologie des activités en annexe 4)

## **C. Gestion des sorties et des déplacements**

Un animateur référent se charge de prendre les gilets jaunes, les trousseaux à pharmacie ainsi que des bouteilles d'eau et des gobelets si le trajet le nécessite. Prévoir autant de gilets de sécurité par animateur qu'il n'y a de groupe.

Le chef de convoi, nommément désigné, veille à l'anticipation de tous les éléments organisationnels de la préparation de la sortie.

### **Avant le départ, penser à :**

Remplir la fiche de sortie et cocher le jour J les enfants présents pour la sortie. Chaque groupe doit en avoir un exemplaire en main.

Veiller à laisser un ou plusieurs numéros de téléphone à la direction en cas de problème. (Autant de

numéros que de groupes).

Une fiche détaillée du trajet aller-retour doit être transmise et affichée par la direction dans le hall vitré de l'accueil. Les animateurs devront strictement s'y tenir. Si changement de route imprévu, penser à prévenir la direction.

Si toute la structure est en déplacement, y compris la direction, veiller à prendre les fiches sanitaires des enfants présents et à laisser une note à l'entrée de l'accueil afin de prévenir les familles du lieu de sortie, des heures de départ et de retour, le nombre d'enfants et d'adultes ainsi qu'un numéro de téléphone joignable.

Faire l'appel des enfants et expliquer clairement les consignes de sécurité à respecter sur le trajet (ne pas courir sur les trottoirs ou la chaussée, rester en rang deux par deux, etc.).

### **Les déplacements**

---

Les enfants doivent être rangés deux par deux les uns derrière les autres ou en file indienne si le trottoir n'est pas assez large.

Les animateurs doivent se positionner à chaque extrémité du groupe, soit un devant et un derrière. Pour les groupes accompagnés de plus de deux animateurs, les adultes se répartissent au milieu. Les animateurs marchent du côté de la chaussée.

Si le trajet emprunté ne dispose pas de trottoir où les enfants peuvent marcher en sécurité, le groupe doit se comporter comme un véhicule, donc marcher à droite de la chaussée.

Compter régulièrement les enfants.

Les passages piétons doivent être obligatoirement empruntés pour traverser chaque route. Les animateurs se positionnent de chaque côté du passage afin de bloquer la circulation le temps que les enfants traversent.

Si le trajet ne dispose pas de passage piéton, aux animateurs de le créer en bloquant la route de chaque côté de la circulation. Faire preuve de stratégie pour le choix de la traversée, éviter les sorties ou entrées de virages.

### **Le retour**

---

Un animateur se charge de ranger les trousseaux à pharmacie, les gilets de sécurité. Reporter les soins dispensés aux enfants dans le cahier d'infirmerie.

### **Spécificités :**

---

#### **EN CAR**

L'animateur doit être vigilant et disponible.

Compter les enfants lors de chaque montée et descente de car

Se répartir dans l'ensemble du car (avant, milieu, arrière) Placer les enfants malades à l'avant

Avoir à proximité sacs plastiques et mouchoirs

Ne pas placer d'enfant en place centrale au fond du car afin d'éviter tout incident en cas de freinage brusque

Opérer une vérification du car après que les enfants sont descendus, pour s'assurer que tous les enfants soient bien TOUS descendus et qu'ils n'aient pas oublié de vêtements.

#### **A LA PISCINE**

Respecter l'encadrement, à savoir 1 animateur pour 5 enfants en maternelle et 1 animateur pour 8 enfants en élémentaire.

Annoncer la venue du groupe au maître-nageur Pas plus de 40 enfants dans l'eau par baignade

Les enfants doivent avoir leur nécessaire de baignade et être autorisés à se baigner

Respecter les consignes de sécurité et d'hygiène

#### **MATERIEL ET EQUIPEMENT**

Prévoir :

Une trousse de premier secours,  
Se munir des fiches sanitaires des enfants

#### **TRANSPORTS ET CONVOYAGES**

Le chef de convoi est responsable de la sortie sur les lieux de départ et pendant les voyages allers et retours. Les consignes de sécurité prédéfinies et données par la direction doivent être respectées lors de tout déplacement.

#### **D. Temps forts, partenariat ou projet spécifiques**

Les temps forts occupent une place essentielle dans notre organisation, offrant des moments privilégiés pour fédérer les enfants, les familles et les partenaires autour de projets communs. Nous envisageons des temps forts à différentes fréquences et échelles, adaptés aux besoins et au rythme des participants :

**Mercredis** : Chaque période, un temps fort peut être proposé par tranche d'âge. Ces temps forts sont pensés pour mettre en avant un projet spécifique et répondre aux centres d'intérêt des enfants.  
Temps parents/enfants : Depuis la rentrée, nous proposons chaque période un atelier créatif à base de matériaux de récupération où parents et enfants peuvent partager ensemble une activité. Ces temps permettent de renforcer le lien entre la structure et les familles

**Vacances scolaires** : Les vacances sont l'occasion de mettre en place des temps forts autour de la valorisation des activités réalisées durant la période, tels qu'un spectacle, une exposition ou un petit-déjeuner convivial.

Ces moments permettent de célébrer les réussites et de clôturer chaque session dans un esprit festif.

**Fin d'année** : Un temps fort spécifique est organisé pour marquer la fin de l'année. Il peut s'agir d'une fête, d'une kermesse ou d'un spectacle impliquant les enfants, les familles et parfois des partenaires extérieurs.

#### **Partenariats :**

L'accueil de loisirs développe des partenariats réguliers avec différents acteurs du territoire. Ces collaborations favorisent la cohérence éducative, l'ouverture sur l'environnement et la participation à la vie du quartier. Ainsi la coordination ou direction participe

- Aux **réunions de coordination des acteurs du quartier des Tourettes**,
- Entretien des **échanges réguliers et des temps de réunion** avec les animateurs de la réussite éducative,
- Est présente aux **conseils d'école**, permettant une continuité éducative entre temps scolaire et extrascolaire,
- Prend part aux **événements organisés dans le quartier des Tourettes**, contribuant ainsi à la vie locale et au lien social.

## VI. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

### A. Prévention des risques et consignes de sécurité

#### B. Règles de sécurité

Les animateurs munis de leur liste d'enfants en charge, font l'appel tous les matins. Ils le font à plusieurs reprises tout au long de la journée afin de vérifier l'effectif des présents de leur groupe. La direction quant à elle a une liste globale récapitulant tous les enfants présents sur l'ALSH ainsi que l'effectif présent.

Lorsque les enfants sont dans la cour de récréation, les animateurs sont positionnés dans la cour de récréation afin d'être vigilant à la sécurité des enfants.

Plusieurs exercices incendies ont été faits afin de s'assurer du bon fonctionnement en cas d'urgence. Pour rappel : Toutes les issues de secours doivent être en permanence dégagées.

#### C. Prévention et procédures contre les incendies

Il doit être effectué deux exercices d'évacuation par an, pour que les animateurs et les enfants connaissent la procédure à suivre en cas d'incendie. La procédure d'évacuation d'incendie est connue de l'ensemble de l'équipe car abordée dès la première réunion d'équipe en début d'année et rappelée de façon régulière.

Le plan d'évacuation est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs. Dans chaque salle, une procédure en cas d'incendie est affichée et les membres de l'équipe doivent en avoir un exemplaire à eux et doivent en avoir pris connaissance.

En cas d'alerte incendie, quel qu'en soit le motif, avéré ou non, TOUTE l'équipe, agents de service y compris, procédera à l'évacuation et se retrouvera au point de ralliement dans le délai le plus court possible et avec le plus grand calme dans la cour de l'ALSH.

En ce sens, chaque groupe gardera toujours avec lui la liste des enfants afin de procéder au comptage le plus rapidement possible. Chaque salarié est tenu de connaître les issues de secours et la localisation des extincteurs. L'équipe de Direction et l'animateur secouristes désignés par étage feront les vérifications d'usage. Le membre de la Direction en charge de cette mission pendant le séjour prendra les clés permettant d'arrêter l'alarme et veillera à ce que la remise sous tension de l'alarme soit effective.

#### D. Suivi sanitaire

L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Les parents doivent signaler tout problème de santé sur la fiche sanitaire. L'accueil de loisirs ne peut pas accueillir les enfants malades et/ou souffrants d'une maladie contagieuse.

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté l'accueil de loisirs doit être signalé au directeur de cet accueil dans les plus brefs délais.

##### Urgence :

En cas d'accident, l'équipe fait appel aux moyens de secours les plus adaptés (pompiers, SAMU) et avise les parents. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. »

### Objets interdits :

Il est interdit d'introduire dans les locaux tout médicament et/ou objet pouvant être dangereux, ainsi que des objets de valeur.

Le suivi sanitaire est assuré par la direction : Qui sera donc le référent sanitaire.

La personne en charge du suivi sanitaire doit :

- S'assurer de l'existence pour chaque enfant d'une fiche sanitaire de liaison ainsi que le cas échéant, des certificats médicaux de contre-indication en fonction des activités proposées
- Informer ses collègues des éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires
- Faire suivre les traitements médicaux et s'assurer des prises de médicaments
- S'assurer que les médicaments des enfants sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf cas particulier
- Tenir le registre dans lequel sont mentionnés les soins donnés aux enfants
- Tenir à jour les trousseaux à pharmacie et le stock.

L'accueil de loisirs dispose d'une infirmerie où les enfants peuvent être soignés et se reposer s'ils le souhaitent.

L'équipe de direction doit être informée des soins qui ont été prodigués à l'enfant.

L'équipe de direction décide d'appeler les secours, la coordination, les parents en cas de gravité ou d'inquiétude.

Elle met en place un « journal d'infirmerie » pour enregistrer les soins administrés aux enfants.

Toute intervention doit être notifiée sur ce même journal. Cet outil permet de justifier des soins effectués sur les enfants et d'informer les parents lors de l'accueil du soir. Un registre de soins spécifiques appelé « journal médicamenteux » existe aussi afin d'y notifier les prises de traitements ponctuels ou les traitements des PAI en cas de besoins.

Par ailleurs, certains enfants accueillis sur la structure ont un PAI (protocole d'accueil individualisé) c'est-à-dire qu'il suit un traitement spécifique (exemple enfant asthmatique,). Pour chaque enfant en PAI, il y a une fiche PAI spécifique (avec les indications médicales, une ordonnance, les gestes à prodiguer en cas de crise ou autre,) ainsi que les médicaments s'y rapportant. Les fiches PAI se trouvent dans le classeur « PAI » situé dans le meuble de l'infirmerie. Les médicaments se trouvent dans des boîtes nominatives, toujours dans l'infirmerie.

Aussi pour les enfants ayant un traitement médical ponctuel, les familles devront fournir l'ordonnance, ainsi que le médicament dans sa boîte d'origine, et ceci devra être remis à l'équipe dès l'arrivée de l'enfant, en aucun cas les médicaments devront être en possession de l'enfant ou dans son sac à dos par exemple.

Chaque fin de journée, à la fin de l'accueil, le membre de la direction appose sa signature sur le cahier d'infirmerie.

A chaque début de séjour ou pour tout nouvel enfant accueilli, chaque animateur responsable d'un enfant doit avoir lu et connaître les renseignements portés sur la Fiche Sanitaire de Liaison, voire le Projet d'Accueil Individualisé s'il en existe un.

Chaque plainte doit être écoutée et entendue par l'adulte. Dès lors, l'adulte en charge de l'enfant doit vérifier la fiche sanitaire de liaison. Soin effectué ou non, toute plainte et/ ou soin devra être consignée dans le registre d'infirmerie.

Toute intervention sanitaire effectuée sur un enfant, soigner, consoler, rassurer doit être fait avec les gestes et protocoles appropriés, en fonction des compétences de chacun. Une procédure de répartition des rôles de chacun en cas d'incident ou d'exercice incendie est mis en place en fonction des compétences de l'équipe.

Les animateurs, animatrices gèrent la trousse de secours de leur groupe pour les sorties. Ils (elles) veillent à ce qu'il ne manque rien. Pour tous les soins au sein de l'Accueil, si l'enfant peut se mouvoir seul et sans douleur, les soins se feront à l'infirmerie située dans le bureau de la Direction, qui devra en être avisée si ce n'est pas un membre qui prend en charge l'enfant. Si l'enfant ne peut se déplacer (par exemple il boîte ou ne peut se relever SEUL, l'animateur restera près de l'enfant et avertira la Direction qui viendra auprès de l'enfant.

Les fiches de renseignement et fiches sanitaires répertoriées par ordre alphabétique, sont à la disposition de l'équipe pour chaque groupe afin de bénéficier de toutes les informations indispensables à l'équipe (abordé au début du projet). Elles sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être laissées à la vue de chacun. A noter que par discrétion, la Direction demande à tous de ne pas afficher des informations spécifiques (type de repas, pathologies) sur les murs.

### **E. Hygiène alimentaire**

La température des frigos doit être relevée à chaque utilisation à l'aide d'un tableau s'appelant suivi du relevé des températures de la chambre froide.

Les fours et frigos doivent être nettoyés au minimum chaque mois.

En cas d'atelier cuisine, les animateurs se conforment aux règles HACCP et à la réglementation SDJEN. Les plats témoins sont ainsi conservés cinq jours au réfrigérateur.

Nous disposons d'un four utilisé uniquement pour les activités culinaires.

### **F. Hygiène de l'enfant**

Les animateurs sont chargés de s'assurer de la sécurité physique, affective et morale des enfants. L'équipe d'animation veille au respect des conditions d'hygiène pour chaque enfant. Il est chargé de les sensibiliser de manière ludique au lavage des mains et à l'hygiène, mais également de veiller au bien-être de l'enfant (changer un enfant si accident, l'inciter à se moucher si nez qui coule,).

**Point de vigilance : les « Douces violences »** : on associe le terme de « Douces violences » aux gestes et maladresses verbales de l'adulte envers l'enfant dans le cadre de nos pratiques professionnelles sans intention aucune de les adresser aux enfants. C'est un ressenti immédiat que l'adulte va procurer à l'enfant sans forcément prendre conscience des conséquences. Ces attitudes répétées produisent chez l'enfant un sentiment d'insécurité affective. Elles perturbent l'enfant dans son développement physique et moral. L'enfant se construit pourtant à travers le regard de l'autre et la référence de l'adulte.

#### **Recommandations :**

- Ne pas être brusque quand on essuie le nez de l'enfant et surtout, le prévenir avant de le faire pour

ne pas le surprendre.

- Changer un enfant en cas d'accident et ne pas le laisser dans un état souillé, les animateurs veilleront à changer l'enfant sans aucun jugement et mettre le linge souillé dans un sac plastique tout en respectant l'intimité et la pudeur de celui-ci et le redonner aux parents le soir en expliquant
- Se mettre à la portée de l'enfant pour s'adresser à lui ;
- Ne pas donner de surnom à l'enfant,
- Ne pas Ignorer l'enfant lorsqu'il cherche à communiquer ou à montrer quelque chose, en continuant à parler avec d'autres adultes.
- Ne pas comparer un enfant à un autre (« Regarde, lui il y arrive, et toi non »)
- Ne pas Rire d'un geste ou d'une parole de l'enfant cela peut le blesser
- Ne pas attraper un enfant par le bras ou l'épaule pour le déplacer, lui demande de venir
- Ne pas utiliser des expressions dévalorisantes (« Tu es lent », « Tu es maladroit », « Tu pleures pour rien »)
- Ne jamais forcer un enfant à participer à une activité alors qu'il n'en a pas envie, respecter son rythme
- Respecter le choix de l'enfant (Ne pas lui retirer un jouet ou un objet sans explications)
- Ne pas Interrompre brutalement un moment de jeu ou de concentration dans prévenir l'enfant, ni l'accompagner
- Ne pas s'occuper d'un enfant sans lui parler (par exemple l'habiller ou l'installer sans lui expliquer ce qu'on fait)
- Ne pas respecter l'intimité de l'enfant (ouvrir la porte des toilettes, le changer devant tout le monde)

#### **G. Propreté du matériel et des espaces**

Chacun doit laisser les espaces propres et en état de fonctionnement à la fin de chaque activité et fin de journée.

Les animateurs sont responsables de leur salle qui doit être propre lors de leur départ :

- Tables nettoyées et débarrassées
- Matériel rangé (dans les armoires et/ou réserves)
- Jeux et livres rangés dans les espaces dédiés (jeux de construction dans la malle construction, livres correctement rangés dans les bibliothèques, ...)
- Balai passé dans les salles
- Chaises empilées
- Vérification de la fermeture des fenêtres

En cas d'irrespect, une sanction pourra être prise par la direction.

## ANNEXE 1.

## 1) LES BESOINS DE L'ENFANT SELON L'ÂGE

## ➤ DE 2 À 6 ANS

L'enfant traverse une phase de développement intense où ses besoins et capacités évoluent rapidement. Il s'agit d'une période charnière qui pose les bases de son épanouissement futur.

Les besoins fondamentaux

- Sécurité affective : L'enfant a un besoin vital d'amour, d'attention et de reconnaissance. Un environnement bienveillant et stable, où il se sent accepté et valorisé, est essentiel pour renforcer sa confiance en lui et sa capacité à explorer le monde.
- Repères et cadre clair : Pour se sentir en sécurité, l'enfant a besoin de règles simples, cohérentes et adaptées à son âge, qui lui permettent de comprendre ce qui est attendu de lui.
- Liberté d'exploration : Les enfants de cet âge apprennent en manipulant, en imitant et en expérimentant. Ils ont besoin d'un espace riche en opportunités pour explorer en toute sécurité.
- Stimulation adaptée : Un équilibre entre stimulation et temps calme est crucial. Trop de sollicitations peuvent le fatiguer ou le frustrer, tandis qu'une absence de défis peut limiter son développement.
- Besoins physiologiques : Le sommeil, une alimentation équilibrée et la dépense physique sont des éléments fondamentaux pour leur bien-être et leur développement.

Les capacités en plein développement

- Développement moteur :
  - Les capacités motrices s'affinent rapidement. Entre 2 et 6 ans, les enfants passent d'une motricité globale (Marcher, courir, sauter) à des gestes plus précis (découper, dessiner, empiler).
  - Ils ont besoin de bouger régulièrement pour renforcer leur coordination et leur tonicité musculaire.
- Développement cognitif :
  - Leur pensée évolue de manière significative. L'imagination est florissante, et ils commencent à structurer leur compréhension du monde grâce aux jeux symboliques (faire semblant).
  - Ils sont capables de mémoriser, de résoudre des problèmes simples et d'apprendre par observation et imitation.
- Développement social :
  - L'enfant découvre la vie en groupe, apprend à partager, attendre son tour et respecter les autres. Cette phase est souvent marquée par l'émergence des premiers conflits, liés à la gestion des émotions et au développement de l'autonomie.
  - L'interaction avec d'autres enfants stimule leur langage, leur empathie et leur coopération.
- Développement émotionnel :
  - L'enfant commence à identifier, exprimer et réguler ses émotions. Cependant, il peut encore être submergé par des sentiments forts, d'où l'importance d'un accompagnement bienveillant.
  - Il apprend également à différencier réalité et imaginaire, ce qui peut expliquer certaines peurs (du noir, des monstres) ou une fascination pour les histoires fantastiques.
- Développement du langage :
  - De 2 à 6 ans, le langage évolue considérablement. L'enfant passe des premiers mots à des phrases complètes, enrichit son vocabulaire et affine sa prononciation.
  - Il aime écouter des histoires, poser des questions et jouer avec les mots.

### Accompagner l'enfant de 2 à 6 ans

Pour répondre à ces besoins et soutenir leurs capacités, il est crucial de leur proposer :

- Des activités variées et adaptées, favorisant leur épanouissement global (jeux sensoriels, motricité, activités créatives, temps de repos).
- Une écoute attentive et une valorisation des efforts, qui renforcent leur estime de soi.
- Un environnement où ils peuvent expérimenter sans crainte de l'échec, tout en étant guidés pour apprendre des limites et du respect des autres.

Ainsi, les enfants de 2 à 6 ans, avec un accompagnement bienveillant et stimulant, développent leurs compétences dans un climat de sécurité et de plaisir, favorisant leur entrée dans la scolarité et leur vie future.

### ➤ **DE 6 À 11 ANS**

L'enfant évolue dans une période dite de « latence » selon les théories de développement, où il consolide les acquis précédents et développe de nouvelles compétences plus complexes. C'est une phase de grandes transformations physiques, cognitives, sociales et émotionnelles.

Les besoins fondamentaux

- Besoins d'autonomie et de responsabilité : L'enfant souhaite se sentir capable et utile. Il est important de lui confier des responsabilités adaptées à son âge pour développer son autonomie et son sens de l'initiative.
- Reconnaissance et valorisation : À cet âge, l'enfant est très sensible aux encouragements et à la reconnaissance de ses efforts, qui renforcent son estime de soi et sa motivation.
- Sécurité affective : Même en quête d'autonomie, l'enfant a toujours besoin de se sentir soutenu par des adultes de confiance, qui l'accompagnent dans ses défis et le guident avec bienveillance.
- Appartenance sociale : L'enfant se construit en partie à travers les interactions sociales, en particulier avec ses pairs. Il a besoin d'appartenir à un groupe et de développer des relations d'amitié.
- Stimulation et exploration : Sa curiosité est grande, et il a besoin de défis intellectuels, de découvertes, et d'opportunités pour apprendre en expérimentant.
- Besoins physiologiques : Une alimentation équilibrée, un sommeil suffisant, et une activité physique régulière sont cruciaux pour soutenir sa croissance rapide et son énergie débordante.

Les capacités en plein développement

- Développement cognitif :
  - L'enfant développe sa pensée logique et sa capacité de raisonnement. Il commence à résoudre des problèmes de manière systématique et à comprendre des notions plus abstraites.
  - Il manifeste un intérêt croissant pour l'apprentissage académique (lecture, écriture, mathématiques, sciences) et est capable de se concentrer sur des tâches plus longues.
  - Sa mémoire s'améliore considérablement, lui permettant de retenir des informations complexes et d'appliquer des connaissances antérieures.
- Développement social :
  - Les relations avec les pairs prennent une place centrale. L'enfant apprend à coopérer, négocier et résoudre des conflits.

- Il commence à s'identifier à des modèles extérieurs (enseignants, figures publiques) et à se comparer aux autres, ce qui peut influencer son estime de soi.
- Les jeux collectifs, les activités de groupe et les échanges culturels sont particulièrement enrichissants à cet âge.
- Développement émotionnel :
  - L'enfant développe une meilleure maîtrise de ses émotions, bien qu'il puisse encore avoir du mal à gérer certaines frustrations ou échecs.
  - Il commence à ressentir et à comprendre des émotions complexes comme la fierté, l'empathie ou la honte.
  - L'encouragement à exprimer ses émotions de manière constructive est essentiel pour son bien-être psychologique.
- Développement moteur :
  - La motricité globale et fine est davantage maîtrisée. L'enfant est capable de gestes plus précis et coordonnés, ce qui lui permet de pratiquer des activités sportives et artistiques plus complexes.
  - Il explore ses capacités physiques et aime relever des défis (par exemple, courir plus vite, grimper plus haut).

#### Accompagner l'enfant de 6 à 11 ans

Pour répondre à leurs besoins et soutenir leurs capacités, il est important de leur proposer :

- Des activités stimulantes et variées : Des projets collectifs, des jeux éducatifs, des activités sportives ou créatives qui nourrissent leur curiosité et leur sens de l'effort.
- Un cadre structurant et bienveillant : L'enfant a besoin de règles claires mais flexibles, lui permettant d'expérimenter tout en comprenant les conséquences de ses choix.
- Une écoute active et des encouragements : Valoriser les réussites, accompagner dans les difficultés, et offrir un espace d'expression sont essentiels pour leur épanouissement.
- Un équilibre entre autonomie et accompagnement : Les enfants de cet âge apprécient qu'on leur fasse confiance tout en étant guidés dans leurs apprentissages.

En répondant à ces besoins fondamentaux et en accompagnant leurs capacités en développement, les enfants de 6 à 11 ans peuvent s'épanouir pleinement, acquérir une plus grande confiance en eux, et renforcer les bases de leur future autonomie et créativité.

## ANNEXE 2.

---

## 2) LE PRINCIPE DU P.A.I

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un dispositif mis en place dans les structures accueillant des mineurs, comme les accueils de loisirs, pour garantir une prise en charge adaptée des enfants présentant des besoins spécifiques, notamment en lien avec leur santé.

Le PAI est destiné aux enfants ayant des besoins liés à :

- Une maladie chronique (asthme, diabète, allergies, épilepsie, etc.).
- Un handicap nécessitant des adaptations.
- Un traitement médical ponctuel ou permanent.

Le document décrit les besoins spécifiques de l'enfant, les aménagements nécessaires (repas, activité physique, horaires, etc.) et les actions à entreprendre en cas d'urgence (administration de médicaments, premiers gestes).

Les informations contenues dans le PAI sont confidentielles. Seules les personnes concernées direction, Les équipes d'animation peuvent recevoir une sensibilisation ou une formation spécifique pour répondre aux besoins de l'enfant (par exemple, gestion d'une crise d'épilepsie ou d'un choc allergique). Les animateurs en charge de l'enfant) y ont accès.

Le PAI doit être révisé chaque année ou dès qu'un changement dans l'état de santé ou les besoins de l'enfant survient.

En résumé, le PAI est une démarche qui permet à l'enfant de profiter pleinement des activités proposées dans un accueil de loisirs, tout en garantissant sa sécurité et son bien-être

L'obligation d'information de la part des familles : Dans le cadre de notre démarche éducative et de la garantie d'un accueil de qualité, il est essentiel que les familles communiquent toute information pertinente concernant leur enfant. Cela inclut notamment les éventuelles allergies, particularités médicales, traitements en cours, troubles spécifiques ou besoins particuliers. Cette communication, indispensable dès l'inscription et actualisée si nécessaire, permet à l'équipe pédagogique d'assurer un suivi adapté et sécurisant pour chaque enfant.

## ANNEXE 3.

### 3) PROJET D'ANIMATION, MODE D'EMPLOI

Proposer des activités réfléchies ; innovantes ; bien présentées ; intégrées dans un projet d'animation ; cohérentes au projet pédagogique ; qui répondent à un besoin ; et représente un intérêt pédagogiques pour l'enfant.

Le Projet d'animation détaille les objectifs opérationnels et actions à mettre en place pour atteindre les objectifs généraux fixés dans un cadre précis, il précise le contexte, les publics et la période concernés, la durée, détaille chaque séance en précisant la méthode pédagogique, les actions , les ressources, les partenaires et l'intérêt pour l'enfant. (Cf Fiche projet d'animation). Il donne lieu à la rédaction d'un programme interne précisant le descriptif des activités, nombre de séances ...(Cf matrice planning). Enfin, il est évalué : bilan de chaque séance et des objectifs atteints : projet abouti, bénéfiques et intérêt pédagogiques, évaluation des activités mises en œuvre valorisation du projet.

**Dans la construction d'un projet d'animation, il convient de réfléchir sur les points suivants :**

- La durée et les temps de préparation
- La durée du projet (une journée, une semaine, une période)
- L'échéancier
- Le lieu

Le projet d'animation intègre les moyens nécessaires à sa réussite : moyens humains, matériels, sensibilisation. Il est donc réfléchi en équipe et les tâches sont réparties et définies dans l'espace et le temps.

**Devront être renseignés :**

- L'intitulé du projet
- La période de réalisation
- Les animateurs concernés
- Définition des rôles de chacun
- Les objectifs généraux et opérationnels
- Les publics concernés
- La méthode de sensibilisation du projet aux enfants(
- Les activités prévues et leur contenu (consignes, rythme et déroulement)
- La finalité
- Le matériel nécessaire.

Chaque activité est préparée. Le matériel ainsi que les détails nécessaires aux projets d'animation seront préparés à l'avance. L'installation et le rangement font partie intégrante de l'activité et se font avec la participation des enfants.

**Points incontournables sur chaque période pour les mercredis  
et sur chaque semaine pour les séjours de vacances :**

- **Sortie** : 1 sortie culturelle ou de loisirs par semaine
- **Temps fort** : 1 par période - un atelier parents enfants, exposition des travaux réalisés par les enfants, vernissage, soirée jeux...
- **Fabulation-sensibilisation** : La période doit être envisagée avec la mise en place d'un récit, fabulation/sensibilisation attractive à la thématique

**Les objectifs :**

- Formuler des objectifs généraux : quels sont les buts, les intentions que je me donne ?
- Définir les objectifs opérationnels : centrés sur l'action, ils précisent de manière très concrète le plan d'action, la(les) méthode(s) employée(s), les publics concernés, les délais et les résultats attendus. Les objectifs opérationnels doivent renvoyer à des données observables dans une durée précise, avec des conditions de réussite clairement énoncées.

## Comment atteindre les objectifs (moyens humains, matériels et financiers, ...) ?

En proposant des activités aux enfants, les animateurs respecteront leur rythme et leurs capacités. Les animations proposées sont variées et touchent plusieurs domaines. Il est nécessaire que l'équipe soit attentif à la notion d'équilibre et de variétés. Les domaines 'activités : sportives ou physiques, culturelles, artistiques ...)  
Attention à la fatigue, la notion de repos et de respect du rythme de l'enfant est un indicateur essentiel.

- **Les fiches d'activités**

Elles renseignent ce qu'il va se passer de manière générale sur l'activité, son objectif, le moment, lieu... Elles se rédigent lors de la préparation du Projet d'Animation.

Si le jour J, l'animateur qui l'a proposée est absent, n'importe qui doit pouvoir la mettre en place. Quand il s'agit de grand jeu, on rédige une fiche d'activité à part détaillant de manière très claire toutes les phases du jeu en répondant aux questions : quoi, où, quand, comment, avec qui...

- **Son évaluation**

Pour qu'un projet d'animation soit effectif et donc évaluable, il est indispensable de déterminer les indicateurs de réussite

### **Auprès des enfants :**

Les avis, opinions, ressentis... devront être récoltés sur l'instant, de manière informelle. Des réunions d'enfants seront mises en place sur chaque groupe afin de cibler leurs attentes et leur niveau de satisfaction quant aux activités proposées et plus généralement sur le fonctionnement de l'accueil.

L'équipe proposera aux enfants des techniques différentes pour recueillir leurs ressentis, leurs avis sur les projets vécus.

Exemple :

- La méthode du smiley
- La méthode du thermomètre
- La méthode du pousse
- La méthode de la boîte aux lettres
- Méthode en fonction du thème (par exemple : projet autour des dinosaures, dinosaures rouge n'a pas apprécié le projet, dinosaures vert ☑ a bien aimé le projet
- Etc...

Ces réunions d'enfants peuvent être formelles ou informelles, faisant l'objet d'un moment précis ou non.

Un affichage spécial pourra être mis en place afin de permettre un bilan de fin de journée ou de période plus constructif.

### **Auprès des familles :**

Malgré la présence de tableaux d'affichage précis, une attention toute particulière sera porte à la communication orale avec les familles.

Les animateurs veilleront ainsi à se tenir à la disposition des parents et relateront les avis collectés à l'équipe de direction lors des réunions d'équipe.

### **Auprès de l'équipe :**

- De manière informelle plusieurs fois dans la semaine, dès qu'il y a un besoin.
- Chaque animateur est libre de choisir ses outils d'évaluations, cependant il est important de partager celui-ci en équipe.
- Plusieurs temps de réunions seront organisés afin d'établir un suivi des projets d'animation et de modifier si nécessaire le fonctionnement mis en place. Un bilan global du projet d'animation aura lieu à la fin de la période à l'écrit et /ou à l'oral.

## ANNEXE 4.

### 4) TYPOLOGIE D'ACTIVITES PROPOSEES SUR LES TEMPS D'ACCUEILS

#### 1. Les activités physiques

Les activités physiques constituent une part essentielle des animations au sein de l'accueil de loisirs. Elles offrent aux enfants l'opportunité de bouger, de développer leur motricité et d'améliorer leur condition physique. Que ce soit à travers des jeux de ballon ou des activités individuelles, les animations sportives encouragent l'esprit d'équipe, la coopération. Elles permettent également aux enfants de prendre conscience de leur corps et de développer des habitudes de vie saine.

#### 2. Les animations créatives et artistiques

Les animations créatives et artistiques au sein de l'accueil de loisirs offrent aux enfants la possibilité d'exprimer leur créativité et de développer leur sens artistique. Ces activités stimulent l'imagination, favorisent la confiance en soi et encouragent la pensée divergente.

Exemples d'animations :

- Dessin et peinture : Ces types d'animations permettent aux enfants d'explorer leur côté artistique en utilisant différentes techniques de dessin et de peinture. Ils pourront créer des œuvres d'art uniques en utilisant des crayons, des pastels, des aquarelles ou des peintures acryliques. Des ateliers sur la composition, les couleurs et les différentes textures pourront également être proposés.
- Sculpture et modelage : les enfants découvriront l'art de la sculpture et de la poterie en travaillant avec de l'argile et d'autres matériaux. Ils pourront ainsi apprendre les techniques de modelage, de façonnage et de finition. Dans la mesure du possible, nous pouvons imaginer des interventions d'artistes locaux pour partager leurs connaissances et leur expertise.

#### 3. Les activités culturelles et éducatives

Les activités culturelles et éducatives proposées au sein de l'accueil de loisirs permettent aux enfants d'élargir leurs horizons et de découvrir de nouvelles connaissances.

Exemples d'animations :

- Danse : les enfants pourront pratiquer différents styles de danse tels que le hip-hop, la danse contemporaine ou les danses traditionnelles. Dans la mesure du possible, nous pouvons imaginer des interventions par des professionnels locaux pour apporter une expertise dans ce domaine.
- Théâtre : cette animation permettra aux enfants de s'initier aux arts de la scène et à l'improvisation théâtrale. Vous pouvez organiser des jeux de rôles et des mini pièces de théâtre, les enfants développeront leur expression, amélioreront leur langage et leur confiance en public.
- Musique : ils pourront explorer différents genres musicaux, composer leurs propres chansons et participer à des performances musicales, composer à partir d'instruments
- Cuisine : l'animation culinaire permet aux enfants de découvrir le plaisir de cuisiner et de réaliser les étapes d'une recette en autonomie, de découvrir de nouveaux saveurs, des recettes simples et saines, de connaître les aliments et leur intérêt gustatif, pour la santé et de sensibiliser au gaspillage. Différents ateliers peuvent être mis en place : pâtisserie, cuisine internationale...
- Science et expériences : Il s'agit d'engager les enfants dans une démarche d'investigation et d'expérimentation et de proposer des ateliers ludiques et éducatifs autour de la matière, du vivant, de la magie, de l'eau, de la galaxie, etc... ..

#### 4. Les jeux de société et activités intellectuelles

Les jeux de société et les activités intellectuelles sont une partie importante des animations au sein de l'accueil de loisirs. Ces activités encouragent la réflexion stratégique, la résolution de problèmes et la coopération. Les enfants peuvent participer à des jeux de société classiques, des énigmes, des puzzles ou des défis. En jouant à des jeux de société, les enfants apprennent également à respecter les règles, à prendre des décisions et à interagir de manière constructive avec les autres participants.